



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

4

# Compte d'Etat

## Comptes spéciaux

2007

## **Impressum**

### **Rédaction**

Administration fédérale des finances  
Internet: [www.efv.admin.ch](http://www.efv.admin.ch)

### **Distribution**

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern  
[www.bbl.admin.ch/bundespublikationen](http://www.bbl.admin.ch/bundespublikationen)  
No d'art. 601.300.07f

**Comptes spéciaux**

	Page
<b>1 Fonds pour les grands projets ferroviaires</b>	<b>3</b>
Arrêté fédéral II (projet)	10
<b>2 Domaine des écoles polytechniques fédérales</b>	<b>11</b>
Arrêté fédéral III (projet)	44
<b>3 Régie fédéral des alcools</b>	<b>45</b>
Arrêté fédéral IV (projet)	51



**Fonds pour les grands projets ferroviaires**

	Page
11 Bases légales, structures et compétences	5
12 Fonctionnement du fonds	5
13 Compte 2007	5
Arrêté fédéral II (projet)	10



## 11 Bases légales, structures et compétences

L'institution d'un fonds pour les grands projets ferroviaires trouve sa base dans l'art. 196, ch. 3 (disposition transitoire ad art. 87), al. 3, des dispositions transitoires de la Constitution. Les procédures qui le régissent sont fixées dans l'AF du 9 octobre 1998 portant règlement du fonds pour les grands projets ferroviaires [RS 742.140]. Le tableau de la page 6 donne un aperçu général de la structure du fonds.

Le fonds est juridiquement *dépendant* et doté d'une comptabilité propre. Sa structure se compose d'un compte de résultats et d'un bilan.

Le *compte de résultats* comprend:

- les charges, qui se composent des prélèvements consacrés aux projets, des intérêts passifs sur les engagements du fonds, de la réévaluation des actifs ainsi que, dans une phase ultérieure, des remboursements des avances accordées par la Confédération;
- les revenus, qui se composent d'attributions aux fonds sous forme de recettes affectées ainsi que de la capitalisation des prêts conditionnellement remboursables à intérêts variables et des avances.

Dans le cadre des compétences définies à l'art. 196, ch. 3, al. 2, de la Constitution, le *Conseil fédéral* décide périodiquement dans quelle mesure les différents moyens financiers prévus sont versés au fonds (art. 4 du règlement). Il prend sa décision sur la base d'une planification financière garantissant la couverture des coûts des projets. Parallèlement à l'élaboration du budget, le Conseil fédéral établit une planification financière sur trois ans et informe le Parlement des résultats obtenus (art. 8, al. 2, du règlement).

L'*Assemblée fédérale* fixe chaque année par un arrêté fédéral simple, en même temps que le budget de la Confédération, les moyens financiers consacrés aux différents projets. Pour ce faire, elle approuve un crédit budgétaire pour chaque projet (art. 3 du règlement). C'est également l'Assemblée fédérale qui approuve les comptes du fonds (art. 8, al. 1, du règlement).

## 12 Fonctionnement du fonds

Dans une *première phase d'existence* du fonds, il y a un pic d'investissement en raison du cumul des projets. Les recettes affectées ne suffisent alors pas à couvrir les charges annuelles du fonds. Le solde négatif du compte de résultats est alors annuellement couvert par l'octroi d'avances (art. 6, al. 1, du règlement) qui, avec le temps, s'accumulent au niveau du bilan du fonds. Les avances octroyées ne peuvent excéder 8,6 milliards de francs (prix de 1995) en valeur cumulée (art. 6, al. 2, du règlement). Elles seront indexées jusqu'à la fin de 2010. Pour refinancer à son tour l'octroi d'avances au fonds, la Confédération doit emprunter les

fonds nécessaires sur le marché des capitaux, augmentant ainsi le niveau d'endettement de l'Etat.

Dans la *seconde phase d'existence* du fonds, les moyens financiers prévus par l'article constitutionnel, à savoir les recettes affectées, sont plus importants que les prélèvements du fonds pour les différents projets. Il en résulte un surplus annuel de financement. Conformément à l'art. 6, al. 3, du règlement, au moins 50 % des apports au fonds affectés (RPLP et pour-mille de la TVA) doivent être consacrés au remboursement des avances à partir de 2015. Cette règle s'applique jusqu'à ce que l'ensemble des avances ait été remboursé. Cela permettra de diminuer le poste des avances au bilan du fonds et de réduire les engagements du fonds vis-à-vis de la Confédération. Au niveau du bilan de la Confédération, le poste des avances figurant sous patrimoine financier diminue, ce qui réduit d'autant la part de l'endettement de la Confédération due aux grands projets ferroviaires.

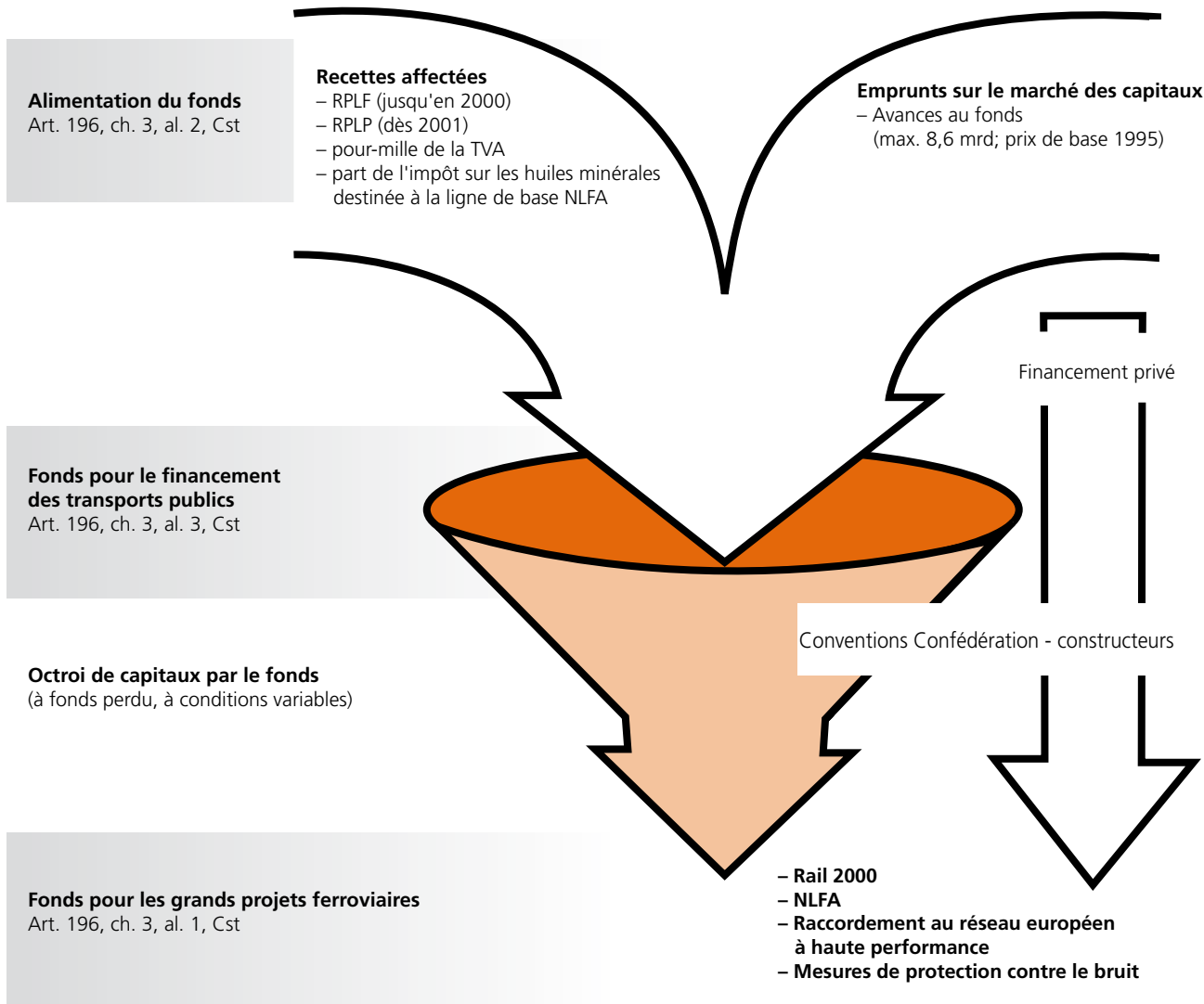
Finalement, le fonds sera dissout lorsque les différents projets seront réalisés et que les avances, rémunérées aux conditions du marché, auront été complètement remboursées.

## 13 Compte 2007

Par arrêté du 28 mars 2007, le Conseil fédéral a augmenté à 492,7 millions de francs (+ 101,4 mio) le crédit budgétaire destiné à la ligne de base du Lötschberg. De même, par arrêté du 28 septembre 2007, la contribution LGV pour les aménagements sur le parcours Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse a progressé de 38,22 millions pour atteindre 75,47 millions. Les augmentations opérées par le Conseil fédéral se sont faites sous la forme de reports de crédits. Le 17 décembre 2007, le Parlement a accordé des crédits supplémentaires de 850 000 francs pour le tunnel de base du Zimmerberg (raccordement de la Suisse orientale) et de 5 millions pour la contribution LGV en faveur de la nouvelle ligne Belfort-Dijon. Le montant effectif prélevé sur le fonds se monte à 1 453 millions de francs. Il s'en est fallu de 667 millions (-32 %) pour que les crédits utilisés atteignent les sommes budgétisées, y compris les crédits supplémentaires.

Concernant la NLFA, le crédit budgétaire de 493 millions destiné à la ligne de base du Lötschberg n'a pas été entièrement utilisé (- 163 mio; - 33 %). Comme l'année précédente, cela s'explique par le report des paiements dus aux entreprises. Certaines prestations concernant les rapports finals, la réception technique de l'équipement ferroviaire et les planifications n'ont pas encore été fournies ni rémunérées. Les travaux de construction, p.ex. pour la protection des rives, le reboisement et la remise en état à Steg, Rarogne et Ferden n'ont pas pu être réalisés comme prévu. Pour ce qui est de la ligne de base du St-Gothard, 181 (- 17 %) des 1050 millions budgétisés n'ont pas été utilisés. Ce sont surtout les retards enregistrés à la suite des deux recours d'Erstfeld et dans les domaines de la technique ferroviaire et des appels d'offres pour les travaux de construction au Ceneri qui ont conduit à cet écart. Faute de convention, il n'a pas été possible d'utiliser le crédit pour la préparation de l'exploitation de l'axe du St-Gothard (aménagements du reste du réseau).

Fonds pour les grands projets ferroviaires



Le crédit de 80 millions budgétisé pour la première étape de RAIL 2000 n'a pas non plus été épuisé (- 22 %), car les travaux de finition (- 15 mio) et la dernière installation de l'équipement ETCS dans le véhicule ICE-1 de la Deutsche Bahn AG (- 2 mio) ont pris du retard. Un montant de 0,7 million a été employé pour planifier le développement futur des grands projets ferroviaires.

Sur les 193 millions prévus pour les raccordements au réseau européen, seuls 10 millions (- 95 %) ont été utilisés. 133 millions étaient budgétisés pour des paiements en faveur de la France et de l'Allemagne (notamment contributions à l'aménagement des lignes Rhin-Rhône, du Haut Bugey et Lindau - Geltendorf). A l'exception de 5 millions, ils n'ont pas pu être versés en raison de retards dans la signature des conventions de financement. Un

montant de 60 millions avait été budgétisé pour les projets en Suisse et la surveillance des projets, mais seuls 5 millions ont été utilisés.

Comme la transformation des wagons des CFF n'a pas pu avancer comme prévu et que des retards se sont produits lors des procédures d'approbation des plans et lors de l'établissement des projets de construction, la protection contre le bruit n'a nécessité que 109 (- 46 %) des 200 millions budgétisés.

Les intérêts sur les avances à la charge du fonds se chiffrent à 181 millions de francs. Cela correspond à 18 % des recettes affectées provenant de la RPLP et de la TVA (l'impôt sur les huiles minérales n'est pas disponible pour acquitter les charges d'intérêt sur les avances).



Les recettes affectées s'élèvent à 1 328 millions et dépassent de 12 millions le montant inscrit au budget 2007. Etant donné l'évolution de la conjoncture, les recettes de la RPLP ont fait un bond de 102 millions et ont atteint 712 millions. Les recettes du pourcentage de la TVA ont aussi progressé de 4 millions pour s'inscrire à 299 millions. Les impôts sur les huiles minérales (qui couvrent 25 % des coûts des lignes de base NLFA) ont rapporté 317 millions et, suite aux retards enregistrés dans la construction des

deux tunnels de base NLFA, ont été inférieurs de 94 millions aux prévisions budgétaires.

Après le paiement des intérêts sur les avances, le fonds clôt l'exercice avec un découvert de 306 millions. Les avances totalisent désormais 7 037 millions, contre 6 731 millions l'année précédente. Cela étant, elles sont inférieures de 2 435 millions à la limite des avances indexée prescrite par la loi.

## Compte de résultats

CHF	Compte		Budget		Compte	
	2006		y c. suppléments		2007	
	quote-part en %		quote-part en %		quote-part en %	
<b>Charges</b>						
<b>Prélèvements pour projets</b>	<b>1 614 885 831</b>	<b>62,1</b>	<b>2 130 156 000</b>	<b>62,8</b>	<b>1 453 108 901</b>	<b>63,1</b>
NLFA						
surveillance du projet	3 125 532	0,2	5 100 000	0,2	3 926 665	0,3
axe du Loetschberg	476 505 124	29,5	492 700 000	23,1	329 550 016	22,7
axe du St-Gothard	848 802 517	52,6	1 050 018 000	49,3	869 180 141	59,8
aménagements de la Surselva	69 693	–	–	–	-76 570	–
raccordement de la Suisse orientale	1 952 362	0,1	850 000	–	478 343	–
aménagement St-Gall - Arth-Goldau	216 515	–	1 498 000	0,1	906 392	0,1
autres aménagements du réseau	74 128 940	4,6	91 770 000	4,3	64 864 870	4,5
garantie du tracé des tronçons NLFA	–	–	5 000 000	0,2	–	–
analyse de la capacité des axes nord-sud	104 432	–	5 000 000	0,2	1 951 555	0,1
Rail 2000						
1re étape	137 302 772	8,5	80 000 000	3,8	62 782 485	4,3
2e étape/ZEB	780 462	–	5 000 000	0,2	664 251	–
Raccordement au réseau européen						
surveillance du projet	93 296	–	2 000 000	0,1	1 525 419	0,1
aménagements St-Gall - St-Margrethen	703 929	–	4 000 000	0,2	1 322 671	0,1
aménagements Lindau - Geltendorf	–	–	5 000 000	0,2	–	–
aménagements Bülach - Schaffhouse	181 497	–	5 000 000	0,2	1 489 569	0,1
nouvelle construction Belfort - Dijon	–	–	45 000 000	2,1	–	–
aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon	–	–	7 500 000	0,4	5 075 375	0,3
aménagement noeud de Genève	179 541	–	1 700 000	0,1	125 525	–
aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse	–	–	75 470 000	3,5	–	–
aménagement aéroport Bâle - Mulhouse	–	–	100 000	–	–	–
aménagements Bienne - Belfort	–	–	200 000	–	26 900	–
aménagements Berne - Neuchâtel - Pontarlier	872 422	0,1	40 000 000	1,9	–	–
aménagements Lausanne - Vallorbe	–	–	1 200 000	0,1	–	–
aménagements Sargans - St-Margrethen	245 279	–	3 000 000	0,1	253 921	–
aménagements St-Gall - Constance	–	–	1 550 000	0,1	–	–
aménagements aéroport Zurich - Winterthur	–	–	1 500 000	0,1	288 203	–
Mesures anti-bruit	69 621 519	4,3	200 000 000	9,4	108 773 170	7,5
<b>Intérêts sur les avances</b>	<b>147 456 434</b>	<b>5,7</b>	<b>250 828 203</b>	<b>7,4</b>	<b>181 072 835</b>	<b>7,9</b>
<b>Réévaluation des prêts à intérêts variables remboursables conditionnellement</b>	<b>837 300 000</b>	<b>32,2</b>	<b>1 012 600 000</b>	<b>29,8</b>	<b>668 300 000</b>	<b>29,0</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2 599 642 265</b>	<b>100,0</b>	<b>3 393 584 203</b>	<b>100,0</b>	<b>2 302 481 736</b>	<b>100,0</b>

Compte de résultats

suite	Compte		Budget		Compte	
	2006		y c. suppléments		2007	
CHF	quote-part en %		quote-part en %		quote-part en %	
<b>Revenus</b>						
<b>Recettes affectées</b>	<b>1 334 149 447</b>	<b>51,3</b>	<b>1 316 525 000</b>	<b>38,8</b>	<b>1 327 879 946</b>	<b>57,7</b>
Taxe sur la valeur ajoutée	292 125 854	21,9	295 000 000	22,4	299 093 864	22,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	688 639 687	51,6	610 400 000	46,4	711 855 152	53,6
Recettes provenant des contingents	2 764 174	0,2	–	–	–	–
Impôts sur les huiles minérales	350 619 732	26,3	411 125 000	31,2	316 930 930	23,9
<b>Revenus des intérêts extraordinaires</b>	<b>63 023</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Capitalisation des prêts à intérêts variables remboursables conditionnellement</b>	<b>837 300 000</b>	<b>32,2</b>	<b>1 012 600 000</b>	<b>29,8</b>	<b>668 300 000</b>	<b>29,0</b>
NLFA						
axe du Lötschberg	238 200 000	28,4	246 400 000	24,3	164 800 000	24,7
axe du St-Gothard	424 400 000	50,7	525 000 000	51,8	434 600 000	65,0
raccordement de la Suisse orientale	1 000 000	0,1	–	–	–	–
autres aménagements du réseau	59 100 000	7,1	68 700 000	6,8	46 100 000	6,9
Rail 2000						
1re étape	114 600 000	13,7	60 000 000	5,9	22 800 000	3,4
Raccordement aux réseaux européens	–	–	112 500 000	11,1	–	–
<b>Capitalisation des avances</b>	<b>428 129 795</b>	<b>16,5</b>	<b>1 064 459 203</b>	<b>31,4</b>	<b>306 301 790</b>	<b>13,3</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>2 599 642 265</b>	<b>100,0</b>	<b>3 393 584 203</b>	<b>100,0</b>	<b>2 302 481 736</b>	<b>100,0</b>
Etat des avances à la fin de l'année	6 731 102 159		8 390 385 524		7 037 403 949	

**Bilan**

CHF	Compte 2006	Compte 2007
<b>Actif</b>		
<b>Compte courant du fonds</b>	<b>971 532</b>	<b>657 864</b>
Prêts à intérêts variables remboursables conditionnellement	11 001 100 000	11 652 100 000
NLFA		
axe du Lötschberg	2 500 000 000	2 664 800 000
axe du St-Gothard	2 478 300 000	2 912 900 000
raccordement de la Suisse orientale	59 300 000	42 000 000
autres aménagements du réseau	217 000 000	263 100 000
Rail 2000		
1re étape	5 746 500 000	5 769 300 000
<b>Endettement avancé du fonds</b>	<b>6 731 102 159</b>	<b>7 037 403 949</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>17 733 173 691</b>	<b>18 690 161 813</b>
<b>Passif</b>		
<b>Engagements courants</b>	<b>971 532</b>	<b>657 864</b>
Compte courant Lötschberg	165 290	115 306
Compte courant St-Gothard	58 994	39 134
Compte courant raccordement de la Suisse orientale	–	–
Compte courant autres aménagements du réseau (axe du Lötschberg, BLS)	264 769	–
Compte courant autres aménagements du réseau (axe du Lötschberg, CFF)	80 938	66 951
Compte courant préparatifs à l'exploitation (axe du Lötschberg)	314 698	384 698
Compte courant Rail 2000 1re étape	86 844	51 775
<b>Réévaluation des prêts à intérêts variables remboursables conditionnellement</b>	<b>11 001 100 000</b>	<b>11 652 100 000</b>
<b>Avances de la Confédération</b>	<b>6 731 102 159</b>	<b>7 037 403 949</b>
<b>Total du passif</b>	<b>17 733 173 691</b>	<b>18 690 161 813</b>

Projet

## Arrêté fédéral II concernant les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2007

du # juin 2008

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 8, al. 1, du règlement du fonds pour les grands projets  
ferroviaires du 9 octobre 1998<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 2 avril 2008<sup>2</sup>,

*arrête:*

### Art. 1

Les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires sont  
approuvés pour l'exercice 2007 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de  
1 453 108 901 francs pour les projets et il se solde par un  
défaut de financement de 306 301 790 francs, couvert par  
des avances;
- b. le bilan présente des avances cumulées de 7 037 403 949  
francs.

### Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

---

<sup>1</sup> RS 742.140

<sup>2</sup> Non publié dans la FF

**Domaine des écoles polytechniques fédérales**

	Page
21 Aperçu général	13
211 Bref portrait	13
212 Politique du domaine des EPF	14
213 Finances et comptabilité	14
22 Compte 2007	15
221 Aperçu général	15
222 Compte de résultats	16
223 Compte des investissements	20
224 Crédits d'engagement pour les biens immobiliers	22
225 Compte de flux de fonds	23
226 Bilan	25
23 Annexes aux comptes	30
231 Principes de présentation des comptes	30
232 Autres informations sur le bilan et détails des différents postes du bilan	33
233 Immobilisations/tableau des immobilisations	34
234 Stocks	34
235 Comptes de résultats	34
236 Compte des flux de fonds	34
237 Compte des établissements du domaine des EPF et du conseil des EPF	35
Arrêté fédéral III (projet)	44



## 21 Aperçu général

### 211 Bref portrait

Le domaine des EPF comprend les écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL), ainsi que l'Institut Paul Scherrer (l'IPS), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE). En font également partie le Conseil des EPF (son organe de direction stratégique), son service d'état-major et la commission de recours indépendante des EPF.

- *Écoles polytechniques fédérales (EPF)*

Les écoles polytechniques fédérales (EPF) sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération, dotés de la personnalité juridique (loi sur les EPF, art. 5, al. 1; RS 414.110). Elles dispensent des enseignements et font de la recherche dans les domaines des sciences de l'ingénieur, des sciences naturelles, de l'architecture et des mathématiques, ainsi que dans les disciplines apparentées, tout en puisant dans les sciences humaines et sociales. Elles promeuvent l'enseignement et la recherche pluridisciplinaires. Pour autant que cela soit conciliable avec leur mission d'enseignement et de recherche, elles peuvent accepter des mandats de formation et de recherche et fournir d'autres prestations de services. Elles collaborent avec d'autres établissements de formation et de recherche suisses ou étrangers. Elles coordonnent en particulier leurs activités avec les universités cantonales et participent aux efforts nationaux de coordination et de planification de l'enseignement supérieur.

- *École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)*

Un personnel de quelque 8 904 personnes, dont environ 392 professeurs, encadre 14 000 étudiants en ce qui concerne l'enseignement, la recherche et les prestations de services ainsi que sur le plan administratif. Le nombre des chargés de cours avoisine les 1 700. L'École décerne chaque année environ 1 300 diplômes et 600 doctorats. Les unités de recherche de l'EPFZ (départements) couvrent les domaines d'enseignement et de recherche suivants: architecture; génie civil, géodésie et environnement; génie mécanique et procédés techniques; technologies de l'information et électrotechnique; informatique; sciences des matériaux; management, technologie et économie; mathématiques; physique; chimie et sciences biologiques connexes; biologie; sciences de la terre; sciences de l'environnement; agronomie et sciences alimentaires; sciences humaines, sociales et politiques.

- *École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)*

Un effectif total de 6 345 étudiants – dont 1 472 en doctorat et 182 en formation continue ou de perfectionnement (NDS) – est encadré par 252 professeurs et 3 817 collaboratrices et collaborateurs scientifiques, administratifs et techniques. Les activités d'enseignement et de recherche et les prestations de services sont structurées en facultés: Sciences de base; Sciences et techniques de l'ingénieur; Informatique

et communications; Environnement naturel, architectural et construit; Sciences de la vie; Collège des humanités.

- *Établissements de recherche du domaine des EPF*

Les établissements de recherche du domaine des EPF sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération jouissant de la personnalité juridique. Ils font de la recherche dans leurs domaines respectifs et fournissent des services à caractère scientifique et technique. Ils collaborent avec les écoles polytechniques fédérales et les universités cantonales, ainsi qu'avec la communauté scientifique internationale. L'équipement de recherche des établissements du domaine des EPF est en particulier à la disposition des hautes écoles et des organismes de recherche publics suisses.

- *Institut Paul Scherrer (IPS)*

Ce centre de recherche multidisciplinaire en sciences naturelles et de l'ingénieur regroupe quelque 1 622 collaborateurs et collaboratrices. Ses domaines de recherche sont les solides et les sciences des matériaux, la physique des particules élémentaires et l'astrophysique, la biologie et la médecine, la recherche sur l'énergie et l'environnement. L'IPS conçoit, réalise et fait fonctionner des équipements lourds de recherche dont la taille et la complexité dépassent les possibilités des instituts des hautes écoles; ses laboratoires sont utilisés par des membres de la communauté scientifique nationale et internationale.

- *Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP)*

Le FNP est un centre national de recherche multidisciplinaire travaillant dans le domaine des sciences forestières, de l'écologie et du paysage ainsi que de la neige et des avalanches au sens très large. L'utilisation, l'aménagement et la protection des milieux naturels terrestres ainsi que la gestion des dangers naturels constituent ses activités prioritaires, que réalisent 468 collaboratrices et collaborateurs répartis entre Birmensdorf, Davos (Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches), Bellinzzone (Sous-station Sud des Alpes), Lausanne (Antenne romande) et Sion (Antenne ENA-Valais).

- *Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM)*

Le LFEM est un institut de recherche et de services pour les sciences des matériaux et le développement de la technologie, qui emploie 860 collaborateurs répartis sur les sites de Dübendorf, de St. Gall et de Thoun. Les activités de recherche et de développement du LFEM répondent aux demandes de l'industrie et aux besoins de la société. Sécurité, fiabilité, durabilité des matériaux et des systèmes, telles sont les compétences communes à l'ensemble des activités du LFEM. Ainsi, le LFEM est en mesure de proposer des solutions sur mesure à ses partenaires industriels qui encouragent la force d'innovation des entreprises. Le LFEM fait valoir ses compétences dans la diffusion de la connaissance à différents niveaux de l'enseignement ainsi que dans le transfert de technologie. Somme toute, le LFEM propose des services fondés sur la recherche, ambitieux et uniques en leur genre.

*Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE)*

Les 407 collaboratrices et collaborateurs ainsi que 5 professeurs de l'Institut, ainsi que les quelque 120 doctorants, répartis entre les sites de Dübendorf et de Kastanienbaum (près de Lucerne), se consacrent à l'enseignement et à la recherche dans les domaines de la chimie environnementale, de la biologie aquatique, de la microbiologie environnementale, de l'écotoxicologie, de la physique environnementale, de l'écologie, des sciences de l'ingénieur et des sciences sociales. L'IFAEPE accorde une grande importance à la recherche pluridisciplinaire et interdisciplinaire.

*Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF)*

Le Conseil des EPF, qui se compose de 11 membres, assure en particulier la direction stratégique du domaine des EPF, dans le cadre de son mandat de prestations, ainsi que le controlling stratégique et la gestion des immeubles. Il est chargé de préparer les normes juridiques concernant le domaine des EPF et de veiller à leur application.

Le Conseil des EPF dispose de 42 personnes pour assurer ces fonctions d'état-major.

2. le *rapport d'auto-évaluation*, établi à mi-parcours par le Conseil des EPF, présentant un aperçu de la réalisation des objectifs fixés par le mandat de prestations. Ce rapport sert de base à l'*évaluation externe (examen par les pairs)*, commandé par le DFI. Le DFI vérifie la bonne exécution du mandat de prestations et charge le Conseil fédéral de diligenter les mesures nécessaires en cas de non-réalisation des objectifs. Le DFI procède avec l'aide d'expertes et d'experts externes à l'évaluation des prestations du domaine des EPF et des établissements qui le compose. Le Conseil des EPF prend position sur le rapport d'évaluation. Le rapport d'évaluation et la prise de position du Conseil des EPF constituent le *rapport intermédiaire*, qui sera transmis au Parlement en même temps que la demande pour la prochaine période (art. 34a de la Loi sur les EPF);
3. le *rapport final*, exigible à la fin de la période de prestation. Il s'agit d'un rapport complet sur l'accomplissement du mandat de prestations, à la rédaction duquel ont éventuellement participé des experts externes. Il doit être adopté par les Chambres fédérales.

*Contrats d'objectifs quadriennaux*

Le Conseil des EPF dirige les EPF et les établissements de recherche par des contrats d'objectifs quadriennaux fondés sur le mandat de prestations du Conseil fédéral, ainsi que sur les objectifs et le plan stratégiques du Domaine. Les six établissements rendent compte chaque année de leurs activités au Conseil des EPF.

Le budget prévisionnel, les comptes et la documentation qui les accompagne (rapport budgétaire, rapport d'activité) sont soumis chaque année aux Chambres fédérales.

## 212 Politique du domaine des EPF

- *Fondements et principes*

La révision de la loi sur les EPF entrée en vigueur le 1.1.2004 a modernisé l'organisation du Domaine en l'adaptant aux exigences de notre temps, notamment en consacrant dans la loi la gestion par mandat de prestations et comptabilité indépendante. La loi sur les EPF met l'accent sur l'*autonomie et la responsabilité des EPF et des établissements de recherche*. C'est pourquoi le Conseil des EPF pratique la direction par exceptions (DPE).

- *Mandat de prestations 2004-2007 du Conseil fédéral au domaine des EPF*

L'Assemblée fédérale a adopté le mandat de prestations du domaine des EPF le 1<sup>er</sup> décembre 2003. Ce dernier fixe les priorités et les objectifs du domaine des EPF en ce qui concerne l'enseignement, la recherche et les prestations de services pour le mandat, compte tenu de la politique de la Confédération en matière de science et des objectifs stratégiques du Domaine.

*Rapports*

Les principaux rapports du domaine des EPF dans le cadre du reporting sont

1. le *rapport annuel*; il sert à l'évaluation du domaine des EPF par le Conseil des EPF. Cette évaluation se fait sur la base des objectifs fixés par le mandat. Le Conseil des EPF rend compte chaque année au Conseil fédéral des progrès effectués dans l'accomplissement de son mandat, que contrôle le département fédéral de l'Intérieur (DFI);

## 213 Finances et comptabilité

Le Domaine des EPF se conforme, dans la présentation de sa comptabilité, aux principes reconnus de la comptabilité commerciale, concrétisés dans l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123). Les prescriptions en matière de présentation des comptes, d'évaluation et de calcul des amortissements figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF (art. 5 de l'ordonnance sur la comptabilité du domaine des EPF).

L'introduction du nouveau modèle comptable (NMC) par la Confédération au 01.01.07 a eu diverses conséquences sur la gestion financière du domaine par la Confédération:

- *Présentation séparée des dépenses et des investissements de construction:*

L'introduction du NMC modifiant la structure des crédits budgétés et du plan comptable à partir de 2007, les crédits pour les dépenses et les investissements doivent faire l'objet d'une présentation séparée. La «contribution financière de la Confédération au domaine des EPF» a été scindée en une partie exploitation et une autre «investissements» pour les constructions. Le crédit pour les dépenses d'exploitation



courantes est comptabilisé au poste 328 Domaine des EPF. Etant donné que les immeubles du Domaine des EPF appartiennent à la Confédération, le crédit d'investissement pour les constructions du domaine des EPF est comptabilisé et présenté sous les actifs de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Parmi les installations d'exploitation, les charges liées aux installations de recherche et aux équipements à usage spécifique ne sont en revanche pas intégrées au crédit d'investissement. Ces investissements sont financés par le biais de la contribution d'exploitation et sont ainsi directement transférés dans la propriété du domaine des EPF et des établissements de recherche. La préservation de la valeur de ces équipements d'exploitation apparaît donc dans leur comptabilité (inscription à l'actif et amortissement tout au long de leur durée de vie). Les charges liées à l'exploitation et aux investissements sont intégrées au plafond de dépenses du domaine des EPF pour les années 2004 à 2007.

- *Reports de crédit:*  
L'instrument du report de crédit permet au domaine des EPF de maintenir une souplesse dans l'emploi des ressources (OHES art. 20 al. 5; RS 611.01). L'arrêté fédéral I portant sur le budget 2007 (art. 3, al.1, let. b) du 12.12.06 confère au Conseil fédéral le pouvoir de procéder à des reports de crédits entre le crédit de dépenses du Domaine des EPF et le crédit d'investissement, au cours de l'exercice en cours dans une limite de 10 pourcent maximum du crédit d'investissement. En 2007, le report de crédit s'est élevé à 7 millions en faveur du crédit d'investissement.
- *Contribution aux loyers pour les immeubles appartenant à la Confédération*  
Dans un souci de transparence, les loyers des immeubles de la Confédération utilisés par le domaine des EPF sont comptabilisés selon le modèle locatif. La contribution de la Confédération aux loyers des EPF est comptabilisée en tant que crédit de charges avec incidences financières au poste de l'unité administrative 328. Un revenu de montant équivalent est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL. La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée dans le plafond des dépenses pour l'exploitation et les investissements du domaine des EPF. Le domaine des EPF inscrit dans le compte de résultats un même montant du côté des produits en tant que contribution et du côté des charges comme charges de loyer.

Le budget se compose du compte de résultats consolidés, du compte des investissements et du compte des flux de fonds. Le compte de résultats consolidé présente les produits et les charges du domaine des EPF. Le compte des investissements comprend les dépenses prévues pour l'achat de biens immobiliers pour les EPF et les établissements de recherche, des biens meubles (y compris les installations à usage spécifique) et d'équipement informatiques. Le compte des flux de fonds reflète les résultats des activités courantes (cash-flow), des investissements, des opérations financières ainsi que la variation du fonds de «disponibilités».

Les crédits d'engagement destinés au programme de construction du domaine des EPF sont comptabilisés conformément à l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 18.06.04, concernant la soumission des demandes de crédits d'engagement destinés à l'acquisition de biens-fonds ou à des constructions (RS 611.051) et à l'ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (art. 15; RS 172.010.21).

## 22 Compte 2007

### 221 Aperçu général

#### L'essentiel en bref

- *Plafond de dépenses*  
Le Parlement a approuvé un plafond de dépenses de 7 416,1 millions destiné à couvrir les besoins financiers 2004-2007 du domaine des EPF dans les arrêtés fédéraux du 19.6.2003 relatif aux crédits alloués au domaine des EPF (FF 2003 6871), du 14.6.2004 concernant le supplément I au budget 2004 (FF 2004 3653) et du 7.12.2005 concernant le second supplément II au budget 2005 (FF 2006 1581) (se reporter au Plafond de dépenses en cours déjà approuvé 00014.00, tome 2, ch. 10).
- *Contributions de la Confédération*  
Le compte 2007 prévoit des contributions de la Confédération avec incidences financières à hauteur de 2 123,5 millions, (contribution financière / crédits d'investissement / contribution aux loyers) se répartissant comme suit:
  - contribution financière de la Confédération pour les dépenses courantes (crédit budgétaire A2310.0346, 328 Domaine des EPF) 1 679,8 mio
  - contributions à des investissements pour les constructions du domaine des EPF (crédit budgétaire A4100.0125, 620 Office fédéral des constructions et de la logistique) 173,8 mio

La contribution financière et le crédit d'investissement sont imputés au plafond des dépenses (pour 2007: 1 853,6 mio). La souplesse du mécanisme et le passage d'un crédit à l'autre sont garantis par l'instrument du report de crédit conformément à l'art. 20, al. 5 OHES. En 2007, le report de crédit effectué en faveur du crédit d'investissement s'est élevé à 7,0 millions.

- Contributions aux loyers du domaine des EPF (crédit budgétaire A2310.0416, 328 Domaine EPF) 269,9 mio

Les charges découlant des loyers ne sont pas imputées au plafond des dépenses 2004-2007 du domaine des EPF. La contre-écriture de cette charge est un revenu d'un montant égal comptabilisé à l'OFCL.

- *Attribution des moyens liée à des projets au sein du domaine des EPF*

Comme le prévoit le mandat de prestations confié par le Conseil fédéral aux EPF pour la période 2004-2007, une partie de la contribution au financement a été attribuée en 2007 selon la nature des projets. Cette attribution des moyens liée à des projets s'est fondée sur un modèle simplifié (pour les EPF 9 indicateurs, pour les établissements de recherche 5 indicateurs, chacun de ces indicateurs étant associé à un coefficient de pondération). L'application d'indicateurs a été limitée à 10% du budget des EPF et des établissements de recherche. Cette technique a entraîné un report de moyens sans incidence sur le budget favorable à l'EPFL pour les EPF (+ 4 mio) et favorable au FNP (+ 0,2 mio) et à l'IFAEPE (+ 0,7 mio) pour les établissements de recherche.

- *Total des produits (financement)*

Le total consolidé des produits de 2 501,6 millions se décompose comme suit:

- Contribution financière de la Confédération  
1 679,8 mio (67 %)
- Contribution de la Confédération aux loyers  
269,9 mio (11 %)
- Fonds secondaires (FNS, CTI, missions de recherche de la Confédération, programmes de recherche UE)  
277,2 mio (11 %)
- Fonds de tiers (entreprises, cantons, communes, fonds spéciaux, dons)  
146,4 mio (6 %)
- Recettes diverses (dont produits financiers et titres)  
128,3 mio (5 %)

Etant donné que la structure des produits a été modifiée, la comparaison du total avec les comptes 2006 (2 420,9 mio) ne permet pas de tirer de conclusion. En effet, dans les comptes 2006, la contribution au financement comprenait encore la contribution aux investissements de construction, contrairement aux comptes 2007. Par ailleurs, la contribution aux loyers n'apparaît dans le total des produits que depuis 2007. La part de la Confédération représentait en 2007, 89 pourcent du total des produits. Ce qui reste étale par rapport aux années précédentes. Le total des produits est nettement inférieur au budget (2 654,5). C'est notamment la faiblesse du taux d'intérêt calculatoire, lequel est déterminant pour le montant de la contribution aux loyers, qui explique en partie cet écart par rapport au budget. Les rémunérations des fonds secondaires ont baissé par rapport aux comptes 2006 (295,3 mio); les fonds de tiers ont quant à eux enregistré une hausse (146,4 mio) par rapport à 2006.

- *Total des charges*

Par voie d'analogie aux produits, il est également difficile de comparer le total des charges de 2 465,2 millions, enregistré en 2007, avec le montant de 2006 (2 183,5 mio). Ainsi le total

2007 - soumis au Parlement dans l'arrêté fédéral sur le domaine des EPF, a augmenté du montant des charges de loyer (269,9 mio).

- *Personnel*

La majeure partie des dépenses a été consacrée au personnel (1 550,9 mio). Quelque 12 892,4 emplois (équivalent temps plein) ont été financés, contre 12 556,6 (+2,7 %) en 2006, soit 16 340 nouvelles embauches.

- *Résultat de l'exercice*

Le compte de résultats présente pour 2007 un résultat de 36,4 millions. Pour les raisons invoquées ci-dessus, il est impossible de comparer ce résultat à celui des comptes 2006 (237,4 mio), car jusqu'à l'introduction du NMC, les contributions aux investissements de construction des EPF étaient comptabilisées dans les produits, et la dotation aux amortissements pour les biens immobiliers n'apparaissait pas dans les comptes.

- *Investissements*

Le volume des investissements (investissements de construction inclus) s'élevait en 2007 à 377,8 millions (contre 347,8 mio en 2006). Ce volume se répartit comme suit: 210,1 millions pour les constructions, 136,0 millions pour les biens meubles (dont les installations d'exploitation) et 31,7 millions pour l'équipement informatique. Les constructions appartenant à la Confédération ont été financées d'une part par le biais du crédit d'investissement (pour 173,8 mio), comptabilisé à l'OFCL (A4100.0125), d'autre part par le biais d'un cofinancement via des fonds de tiers (pour 34,2 mio).

- *Flux de trésorerie*

La décentralisation des transactions de paiement résultant de l'introduction du NMC ainsi que l'entrée en vigueur du contrat de trésorerie entre l'administration financière fédérale AFF et le domaine des EPF ont entraîné une forte hausse du fonds des «disponibilités» en 2007 (dont placements financiers à court terme) (+755,8 mio). Les flux de fonds provenant d'activités courantes (+961,1 mio) ont permis de financer les investissements (-203,2 mio). Le *cash flow* disponible restant a alimenté les liquidités (dont placements financiers à court terme).

- *Bilan*

Le bilan consolidé du domaine des EPF s'élève à 1 541,6 millions (contre 1 491,7 millions en 2006). La progression de 49,9 millions est principalement due à l'augmentation des appareils scientifiques dans les immobilisations non corporelles.

## 222 Compte de résultats

Le compte de résultat, dont la structure est désormais échelonnée, présente un résultat intermédiaire (ligne 38). Le total consolidé des produits (ligne 1) permet de déduire les charges d'exploitation (ligne 11) pour les activités courantes d'enseignement, recherche et services. Après prise en compte du résultat financier (lignes 39+40), on obtient le résultat total (ligne 41).

Le produit exceptionnel qui était présenté séparément jusqu'aux comptes 2006 inclus, était intégré dans les charges resp. les produits. Pour le compte de résultats 2006 et 2007, il a fallu procéder à un réajustement sans incidence sur le résultat.

#### Contribution aux loyers du domaine des EPF

La contribution aux loyers est une opération neutre dans les comptes du domaine des EPF. La contribution (ligne 3, 269,9 millions) est compensée par une charge de loyer (ligne 28) de même montant. Le calcul de ces valeurs pour 2007 se base sur le total des biens immobiliers, conformément au retraitement 2006 (6 260,2 mio). La comptabilisation réelle pour 2007 par l'OFCL se fonde sur la valeur immobilière de 6 378,0 millions (dont 1 111,8 mio pour le terrain nu). Les coûts du loyer se décomposent comme suit: amortissement linéaire de la valeur immobilière (hors terrain nu) par la durée d'utilisation d'environ 40 annuités (comptes 2007: 157,4 millions; budget 2007: 130,2 mio), intérêts calculatoires du capital moyen investi. Le taux d'intérêt défini par l'AFF s'élevait à 5,0 % pour la définition du budget (313,0 mio). Dans les comptes annuels un taux d'intérêt plus faible, 3,0%, a été appliqué (112,4 mio). C'est ce taux inférieur qui explique l'écart par rapport au budget (-173,4 mio).

Le crédit pour les loyers du domaine des EPF a une incidence financière mais pas sur les dépenses, toutefois on ne procède qu'à une comptabilisation des loyers entre le domaine et l'OFCL.

#### Revenus

Les revenus totalisent (y compris les revenus financiers) 2 501,6 millions (contre en 2006: 2 420,9 mio). Les revenus totaux bud-

gétés (2 654,5 mio) n'ont pas été atteints, en raison essentiellement du recul enregistré dans la contribution aux loyers. Les recettes réelles provenant de fonds secondaires et de tiers (lignes 5+6) ont dépassé le budget. Le résultat financier était lui aussi supérieur (lignes 39+40) aux attentes. Le chiffre d'affaires intra-groupe de 6,7 millions a été consolidé pour la première fois en 2007.

Le domaine des EPF est financé en majeure partie par la Confédération. Celle-ci fournit 90 % de ses revenus, soit directement (par des contributions de financement, d'investissement ou des contributions aux loyers), soit indirectement par le biais des offices ou de l'encouragement de la recherche (fonds secondaires). La contribution financière de la Confédération a été entièrement utilisée pour la réalisation des objectifs fixés par le Conseil fédéral dans le mandat de prestations du domaine des EPF pour les années 2004 à 2007.

La part des fonds secondaires et de tiers dans le financement va croissant. Parallèlement aux contributions directes de la Confédération, il s'agit de fonds obtenus sur concours, provenant pour grande partie de fonds publics (fonds secondaires). Il s'agit de fonds provenant de l'encouragement de la recherche du Fonds national suisse, de la CTI et de la recherche sectorielle. Parmi les fonds secondaires figurent également les fonds collectés dans le cadre des programmes cadres de recherche de l'Union Européenne. Les fonds secondaires sont, outre la contribution financière de la Confédération, la principale source de financement du domaine des EPF. Le total s'est élevé à 277,2 millions. On enregistre ainsi un léger recul par rapport à 2006. La coopération avec le secteur privé et les dons ont généré pour le domaine des

#### Fonds secondaires et fonds de tiers

(ligne 5 et 6 Compte de résultats)

	ligne n°	Compte 2006		Budget 2007		Compte 2007	
mio CHF		quote-part en %		quote-part en %		quote-part en %	
<b>Fonds secondaires</b> (lignes 2+6+7)	<b>1</b>	<b>295,3</b>	<b>70,9</b>	<b>250,2</b>	<b>65,8</b>	<b>277,2</b>	<b>65,4</b>
(Confédération, organisations nationales et internationales)							
<b>Encouragement de la recherche</b> (lignes 3 à 5)	<b>2</b>	<b>143,8</b>	<b>34,5</b>	<b>128,6</b>	<b>33,8</b>	<b>143,0</b>	<b>33,7</b>
Fondation Fonds national suisse (FNS)	3	87,5	21,0	75,4	19,8	88,9	21,0
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	4	30,8	7,4	33,0	8,7	32,5	7,7
Revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche (par ex. NCCR)	5	25,6	6,1	20,2	5,3	21,6	5,1
<b>Recherche sectorielle (offices fédéraux)</b>	<b>6</b>	<b>71,4</b>	<b>17,1</b>	<b>67,1</b>	<b>17,6</b>	<b>68,8</b>	<b>16,2</b>
<b>Programmes de recherche européens</b>	<b>7</b>	<b>80,1</b>	<b>19,2</b>	<b>54,5</b>	<b>14,3</b>	<b>65,5</b>	<b>15,5</b>
<b>Fonds de tiers</b> (lignes 9+10+11)	<b>8</b>	<b>121,1</b>	<b>29,1</b>	<b>130,1</b>	<b>34,2</b>	<b>146,4</b>	<b>34,6</b>
<b>Recherche axée sur l'économie</b>	<b>9</b>	<b>91,7</b>	<b>22,0</b>	<b>100,9</b>	<b>26,5</b>	<b>92,1</b>	<b>21,7</b>
<b>Fonds spéciaux (dons et legs compris)</b>	<b>10</b>	<b>24,0</b>	<b>5,8</b>	<b>24,2</b>	<b>6,4</b>	<b>28,7</b>	<b>6,8</b>
<b>Autres fonds de tiers (cantons et communes compris)</b>	<b>11</b>	<b>5,4</b>	<b>1,3</b>	<b>5,0</b>	<b>1,3</b>	<b>25,7</b>	<b>6,1</b>
<b>Fonds secondaires/fonds de tiers</b> (lignes 1+8)	<b>12</b>	<b>416,4</b>	<b>100,0</b>	<b>380,3</b>	<b>100,0</b>	<b>423,7</b>	<b>100,0</b>
(+/-) en %					-8,7		11,4

EPF une enveloppe de 146,4 millions, soit 5,9 pourcent du financement total. Les 5 pourcent restant émanent de produits divers (cessions, services, droits, etc., lignes 7 à 10) et des produits financiers et titres (lignes 39+40).

On observe la tendance suivante en ce qui concerne les fonds secondaire et de tiers: les fonds provenant de l'encouragement de la recherche (143,0 mio) reste étales par rapport à l'année précédente (143,8 mio) et dépassent le budget (128,6 mio). Par rapport au compte 2006, le montant des mandats de recherche des offices fédéraux (68,8 mio) est resté constant et les recettes correspondaient à peu près au budget 2007. Le recul des ressources provenant des programmes cadres de recherche de l'Union européenne s'explique par le fait qu'en 2007 les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> programmes cadres de recherche se trouvaient dans leur phase de clôture d'une part, tandis que d'autre part, le 7<sup>e</sup> programme de recherche se trouvait seulement dans sa phase de démarrage. La recherche suisse a ainsi pu prendre part aux appels à projet du 7<sup>e</sup> PCR à partir de 2007, mais les projets n'en étaient qu'au stade du démarrage pour l'exercice sous revue.

Les revenus provenant de fonds de tiers (146,4 mio) ont dépassé en 2007 à la fois le niveau de l'année précédente (121,1 mio) et la valeur budgétée (130,1 mio). L'un des objectifs de la stratégie du domaine consistait et consiste à promouvoir les coopérations avec le secteur privé. En 2007, le secteur privé a versé 92,1 millions. Cette somme reste encore en deçà de l'objectif fixé.

Les autres revenus sont restés étales par rapport à 2006 (lignes 7 à 10) en termes de volume. Le principal élément figurant dans les droits et taxes sont les droits d'inscription (2007: 21,5 mio). Le montant de ces droits varie en fonction de l'évolution du nombre d'étudiants inscrits. En 2007, les droits semestriels s'élevaient à 580 fr. (RS 414.131.7 Annexe à l'ordonnance sur les taxes perçues dans le domaine des écoles polytechniques fédérales). Dans l'ensemble, les revenus de tiers (ligne 4) ont dépassé le budget.

Une fois de plus en 2007, les revenus de tiers ont été inégalement répartis entre les EPF et les établissements de recherche. Les projets des deux EPF bénéficient majoritairement de l'encouragement à la recherche (plus de 90 %, soit 130,8 mio des ressources provenant de l'encouragement à la recherche). A côté de cela l'EPFZ et l'IPS sont surreprésentés pour les mandats de recherche. Les ressources provenant des programmes cadres de recherche de l'UE bénéficient quant à elles traditionnellement à l'EPFL essentiellement (29,9 mio ou 50 % des fonds de recherche européen accordés au domaine des EPF). Par ailleurs, les fonds du secteur privé (dons compris) et les fonds spéciaux sont alloués en grande partie à l'EPFZ pour un total de 70,3 millions. Cette disparité entre les établissements de recherche au niveau de la structure des revenus de tiers est liée à la variété des priorités de recherche fixées par les établissements. L'IPS reçoit la plus grosse part des produits de tiers parmi les établissements de recherche (54 mio ou 44 % des revenus de tiers) notamment grâce à l'utilisation par des tiers de sa source de lumière synchrotron. La proportion relativement élevée de fonds pour la recherche sectorielle (2007: 8,1 mio) attribuée au FNP est liée à la réalisation

de l'Inventaire forestier national (IFN<sub>3</sub>) ainsi qu'à des projets sur les alertes avalanches et la protection des biotopes Suisse. Quant au LFEM, la part de ses recettes liées notamment aux fonctions publiques de contrôle et aux essais de matériaux est proportionnellement élevée.

### Charges

Les charges ont totalisé (ligne 11) 2 465,2 millions et ont dépassé de 281,7 millions le montant de 2006 (2 183,5 mio). Il convient de noter qu'à partir de 2007 les charges pour loyers du domaine EPF sont comptabilisées à l'OFCL (269,9 mio). Le budget 2007 (2 642,6 mio) n'a pas été atteint, essentiellement en raison de la diminution de la contribution aux loyers.

Le personnel se taille la majeure partie des dépenses totales avec 1 550,9 millions, soit environ 62 %; ou encore par rapport à 2006, 46,7 millions (+3,1%) de dépenses supplémentaires et un dépassement du budget (1 540,3 mio) de 10,5 millions, (+0,7%). Un total de 12 892,4 équivalents temps plein (EPT) ou 16 340 postes ont ainsi été financés. Une partie relativement importante des salaires a été financée par des fonds secondaires et de tiers (321 mio ou 4033 EPT).

Les statistiques sur le personnel montrent comme au cours des exercices précédents une recrudescence du personnel scientifique parmi les nouvelles embauches. Cette tendance s'accompagne également d'une hausse des coûts de personnel. Une partie de la hausse des coûts de personnel s'explique aussi par l'accroissement du nombre de collaborateurs, environ 37 millions en 2007 (+335,8 EPT). Les mesures salariales viennent expliquer le reste de la hausse des coûts de personnel (notamment compensation de l'inflation via le versement d'une prime unique, non assurée, ou la rémunération selon la performance dans le cadre du nouveau système salarial). Le total des charges patronales (lignes 18 à 20) représentait 15,8 % des salaires (ligne 17). Les cotisations d'assurance pour le personnel sont le principal facteur expliquant la hausse des charges liées au personnel par rapport à 2006.

Aucune variation majeure n'est à constater au poste charges de matériel (ligne 12) par rapport à 2006. Le total avoisine 100 millions comme les exercices précédents. Le budget a été dépassé de 6,3 millions (6,4 %). Sous le poste petits appareils (biens meubles, machines, ligne 15) sont comptabilisés les appareils dont la valeur unitaire passée à l'actif est inférieure à 5 000 fr. Le montant de ces acquisitions est resté stable par rapport à 2007.

Les prestations de service et honoraires (ligne 24) ont enregistré une hausse frappante (+30,2 mio) par rapport à 2006. Les autres facteurs de hausse sont, pour l'EPFZ, les honoraires pour les aménagements du locataire, qui ne figurent plus désormais dans les investissements de construction mais qui sont comptabilisés dans les charges. L'informatique et télécommunication (ligne 23) a légèrement baissé par rapport à l'an passé. Le domaine dépense chaque année env. 100 millions en informatique et télécommunication (2007: 98,3 mio), dont une grande partie est destinée au remplacement et aux nouveaux investissements.

## Compte de résultats

CHF	ligne n°	Compte 2006		Budget 2007		Compte 2007	
		quote-part en %		quote-part en %		quote-part en %	
<b>Revenus</b> (sans résultat financier ni résultat des titres) (lignes 2+3+4)	<b>1</b>	<b>2 408 533 863</b>	<b>99,5</b>	<b>2 642 160 100</b>	<b>99,5</b>	<b>2 485 158 615</b>	<b>99,3</b>
<b>Contribution financière de la Confédération<sup>1</sup></b>	<b>2</b>	<b>1 880 375 000</b>	<b>77,7</b>	<b>1 696 801 900</b>	<b>63,9</b>	<b>1 679 763 481</b>	<b>67,1</b>
<b>Contribution au logement<sup>2</sup></b>	<b>3</b>	–	–	<b>443 322 700</b>	<b>16,7</b>	<b>269 884 573</b>	<b>10,8</b>
<b>Revenus de tiers</b> (lignes 5+6+7+8+9+10)	<b>4</b>	<b>528 158 862</b>	<b>21,8</b>	<b>502 035 500</b>	<b>18,9</b>	<b>535 510 561</b>	<b>21,4</b>
Compensation par les fonds secondaires	5	295 305 929	12,2	250 217 700	9,4	277 247 340	11,1
Compensation par des fonds de tiers	6	121 057 164	5,0	130 073 000	4,9	146 424 944	5,9
Recettes ventes/revenus prestat. (y c. revenus TI)	7	55 371 307	2,3	56 890 000	2,1	58 170 257	2,3
Emoluments (taxes d'inscription comprises)	8	23 754 701	1,0	21 750 000	0,8	23 131 665	0,9
Recettes provenant de remboursements	9	4 287 618	0,2	3 800 000	0,1	5 238 983	0,2
Autres revenus	10	28 382 143	1,2	39 304 800	1,5	25 297 373	1,0
<b>Charges</b> (lignes 12+16+22+27+33+34+35+36+37)	<b>11</b>	<b>2 183 548 447</b>	<b>90,2</b>	<b>2 642 648 625</b>	<b>99,6</b>	<b>2 465 215 646</b>	<b>98,5</b>
<b>Charges de matériel</b> (lignes 13+14+15)	<b>12</b>	<b>102 631 784</b>	<b>4,2</b>	<b>99 106 300</b>	<b>3,7</b>	<b>105 447 439</b>	<b>4,2</b>
Charges de matériel	13	71 197 647		74 324 500		73 994 422	
Charges de marchandises	14	35 633		–		42 856	
Biens meubles, machines, véhicules	15	31 398 503		24 781 800		31 410 161	
<b>Charges de personnel</b> (lignes 17+18+19+20+21)	<b>16</b>	<b>1 504 196 311</b>	<b>62,1</b>	<b>1 540 326 420</b>	<b>58,0</b>	<b>1 550 855 028</b>	<b>62,0</b>
Salaires et traitements	17	1 252 625 010		1 277 718 300		1 276 509 107	
Assurance sociale	18	73 342 980		75 650 500		76 037 444	
Assurance du personnel	19	101 924 260		107 192 552		118 170 917	
Assurance-maladie et accidents	20	6 765 916		7 106 100		6 989 712	
Autres charges de personnel	21	69 538 146		72 658 968		73 147 848	
<b>Autres charges de biens et services</b> (lignes 23+24+25+26)	<b>22</b>	<b>190 130 302</b>	<b>7,9</b>	<b>202 451 109</b>	<b>7,6</b>	<b>216 450 639</b>	<b>8,7</b>
Informatique et télécommunication	23	69 971 765		73 253 400		66 563 075	
Autres prestations de service, honoraires	24	82 621 908		92 032 600		112 841 051	
Autres charges de biens et services	25	37 018 844		36 969 609		35 775 590	
Pertes sur débiteurs	26	517 786		195 500		1 270 923	
<b>Charges d'infrastructure</b> (lignes 28+29+30+31+32)	<b>27</b>	<b>153 755 466</b>	<b>6,4</b>	<b>598 471 000</b>	<b>22,5</b>	<b>429 129 013</b>	<b>17,2</b>
Loyers <sup>2</sup>	28	–		443 322 700		269 884 573	
Charges de locaux externes	29	27 036 691		28 745 600		25 736 618	
Entretien, réparations, leasing	30	64 348 762		65 193 600		72 609 177	
Eau, énergie, matériel d'exploitation	31	45 778 336		44 121 000		43 885 365	
Charges administratives	32	16 591 677		17 088 100		17 013 279	
<b>Amortissements</b>	<b>33</b>	<b>120 724 330</b>	<b>5,0</b>	<b>130 632 900</b>	<b>4,9</b>	<b>116 219 394</b>	<b>4,6</b>
<b>Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers</b>	<b>34</b>	<b>72 779 218</b>	<b>3,0</b>	<b>25 150 000</b>	<b>0,9</b>	<b>21 402 142</b>	<b>0,9</b>
<b>Variations des engagements internes</b>	<b>35</b>	<b>-4 873 443</b>	<b>-0,2</b>	<b>10 260 672</b>	<b>0,4</b>	<b>-290 451</b>	<b>–</b>
<b>Variations des provisions</b>	<b>36</b>	<b>23 260 825</b>	<b>1,0</b>	<b>12 900 000</b>	<b>0,5</b>	<b>1 625 549</b>	<b>0,1</b>
<b>Contributions/charges de transfert</b>	<b>37</b>	<b>20 943 654</b>	<b>0,9</b>	<b>23 350 224</b>	<b>0,9</b>	<b>24 376 895</b>	<b>1,0</b>
<b>Résultat 1</b> (lignes 1 moins 11)	<b>38</b>	<b>224 985 416</b>	<b>9,3</b>	<b>-488 525</b>	<b>–</b>	<b>19 942 969</b>	<b>0,8</b>
Résultat financier	39	11 181 700		9 586 000		16 282 012	
Résultat des titres	40	1 189 813		2 800 000		206 436	
<b>Résultat total*</b> (lignes 38+39+40)	<b>41</b>	<b>237 356 929</b>	<b>9,8</b>	<b>11 897 475</b>	<b>0,4</b>	<b>36 431 418</b>	<b>1,5</b>

1 à partir du budget 2007: répartition de la contribution financière de la Confédération sur deux crédits:  
A2310.0346 «Dépenses courantes du domaine des EPF»: comptabilisé au DFI/328 «Domaine des EPF»;  
A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF»: comptabilisé au DFF/620 «Office fédéral pour les constructions et la logistique»,  
partie du compte de la Confédération.

2 à partir du budget 2007: «Contribution de la Confédération aux loyers»:  
A2310.0416 «Contribution aux loyers du domaine des EPF»: comptabilisé au DFI/328 «Domaine des EPF».

\* Compte 2006: avant investissements en immeubles



Le poste charges pour l'entretien et la maintenance de l'infrastructure (ligne 27) n'est que difficilement comparable au poste de 2006, car leur composition n'est pas la même. Les frais de loyer (ligne 28) pour les immeubles appartenant à la Confédération depuis 2007 sont la principale cause de la hausse des charges. De plus, des charges supplémentaires ont été enregistrées pour l'entretien, les réparations et le leasing (ligne 30), car l'EPFZ comptabilise ses charges (env. 14 mio) pour les aménagements incombant au locataire sous le poste entretien. Le reste des charges d'infrastructure est resté stable par rapport à l'exercice passé et conforme à la valeur budgétée.

En 2007, les amortissements (ligne 33, 116,2 mio) ont été à la fois inférieurs à l'exercice précédent et au budget. Les investissements en biens meubles et équipement informatique ont été supérieurs au taux d'amortissement, sachant que 2007 a été une année particulièrement forte en investissements (voir tableau des investissements).

Les variations des fonds secondaires et de tiers (ligne 34) dépendent directement du déroulement de chaque projet de recherche et du flux de trésorerie, critères déterminants pour leur comptabilisation. En 2007, cette variation s'est élevée à 21,4 millions. Cela signifie qu'en 2007, les fonds secondaires et de tiers ont été excédentaires. Pour compenser cela, les prestations dues sont portées au passif du bilan dans le capital affecté. Un principe similaire est appliqué à la gestion des prestations promises en interne pour les nominations dans le cadre de projets d'enseignement et de recherche (ligne 35). Par rapport aux exercices précédents, la variation des prestations promises est certes négligeable, mais si l'on examine les différents comptes (voir comptes des établissements), on constate des évolutions contradictoires. Les prestations promises sont également portées au passif du bilan dans le capital affecté.

Sous le poste variation des provisions (ligne 36) on recense notamment la somme des risques, lorsqu'il n'existe pas de poste de charge correspondant ou qu'il n'est pas possible de ventiler le risque entre plusieurs postes de charges. Les variations de provisions ont fortement baissé en 2007 (voir évolution dans l'annexe).

Dans le poste contributions/ dépenses de transfert du budget 2007 (ligne 37) étaient comptabilisées outre les contributions prévisionnelles d'adhésion aux organisations de recherche nationales et internationales, bourses, etc. les fonds stratégiques du Conseil des EPF destinés aux grands projets et centres de compétence (42,3 mio), qui ont été transférés au cours de l'exercice aux établissements du domaine EPF. En définitive, il ne restait dans ce poste que les charges réelles (comptes 2007: 24,4 mio) pour les contributions telles que les bourses ou les cotisations d'adhésion aux organisations nationales et internationales ainsi que les charges de transferts, notamment contributions aux projets externes. Ces charges se sont révélées supérieures à l'exercice précédent (compte 2006: 20,9 mio).

La gestion plus active des fonds a permis d'améliorer le résultat financier (ligne 39) par rapport à l'exercice précédent. En revanche, les résultats des titres et valeurs mobilières (ligne 40) se sont avérés inférieurs aux attentes et aux résultats de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par les fluctuations des cours. Le résultat sur titres affiché (ligne 40) ne concerne que l'EPFZ (placements de fonds spéciaux).

#### Résultat total

Pour pouvoir comparer le résultat total du compte de résultats 2007 (ligne 41) de 36,4 millions avec le compte de résultats 2006 (237,4 mio), il faut déduire la part des investissements de construction (ligne 7 compte des investissements, 199,1 mio), contenue jusqu'en 2006 inclus, dans la contribution au financement de la Confédération. Le résultat consolidé du compte 2007 est légèrement inférieur à l'an passé. Le résultat positif de 2007 s'explique par le fait que l'entrée nette des immobilisations corporelles a été supérieure aux taux d'amortissements annuels. Le résultat a tendance à être supérieur lorsque les investissements augmentent, comme ce fut le cas en 2007. Les projets financés par des fonds secondaires et de tiers n'ont eu qu'une influence négligeable sur le résultat, car la progression des projets par an (charges) a été comptabilisée pour un même montant que les revenus via la variation des fonds secondaires et de tiers (ligne 34).

### 223 Compte des investissements

Contrairement aux comptes annuels 2006, les investissements de construction pour les biens immobiliers appartenant à la Confédération (ligne 2) n'apparaissent plus dans le compte des investissements. Le total des investissements (ligne 1, net 169,7 mio) ne peut ainsi plus être comparé au total de l'exercice 2006 (net 347,8 mio). A partir de 2007, les équipements d'exploitation technique, c'est-à-dire les aménagements spécifiques du locataire, font partie des biens meubles (ligne 4) et appartiennent par conséquent au domaine des EPF. Dans ce contexte, il a été procédé à des ajustements budgétaires et à des reports de crédits au sein du domaine entre les EPF et les établissements de recherche. Le seuil d'inscription à l'actif des établissements de recherche est de 5 000 fr., la durée d'amortissement linéaire est de 5 ans.

Un investissement de 136,0 millions a été enregistré sous biens meubles (ligne 4) en 2007, bien plus que l'exercice précédent (114,3 mio) et que le budget (115,2 mio). Le besoin d'investissement en remplacement et nouvelles acquisitions d'appareils et équipements scientifiques était plus élevé que prévu au budget.

Environ 100 millions ont été investis dans l'informatique et la télécommunication (2007: 98,2 mio, contre 2006: 104,2 mio) (ligne 5 compte des investissements + ligne 23 compte de résultats).

Les biens meubles et les équipements informatiques financés par le biais de fonds secondaires et de tiers s'élèvent à 35,1 millions (2006: 24,6 mio).

## Compte des investissements

CHF	ligne n°	Compte 2006		Budget 2007		Compte 2007	
		quote-part en %		quote-part en %		quote-part en %	
<b>Total des investissements net</b> (lignes 2+3+4+5)	<b>1</b>	<b>347 754 724</b>	<b>14,4</b>	<b>146 571 014</b>	<b>5,5</b>	<b>169 745 316</b>	<b>6,8</b>
Immeubles appartenant à la Confédération* (lignes 7 moins 22)	2	199 109 158	8,2	–	–	–	–
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 8 moins 23)	3	50 000	–	–	–	2 069 930	0,1
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 9 moins 24)	4	114 292 295	4,7	115 151 014	4,3	135 996 683	5,4
Informatique (lignes 10 moins 25)	5	34 303 271	1,4	31 420 000	1,2	31 678 704	1,3
<b>Total des investissements brut</b> (lignes 7+8+9+10)	<b>6</b>	<b>347 956 442</b>	<b>14,4</b>	<b>146 571 014</b>	<b>5,5</b>	<b>170 478 993</b>	<b>6,8</b>
Immeubles appartenant à la Confédération (lignes 12+17)	7	199 109 158	8,2	–	–	–	–
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 13+18)	8	50 000	–	–	–	2 069 930	0,1
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 14+19)	9	114 477 217	4,7	115 151 014	4,3	136 727 180	5,5
Informatique (lignes 15+20)	10	34 320 067	1,4	31 420 000	1,2	31 681 883	1,3
<b>Projets supérieurs à 10 millions</b> (lignes 12+13+14+15)	<b>11</b>	<b>117 424 875</b>	<b>4,9</b>	<b>21 736 200</b>	<b>0,8</b>	<b>4 371 895</b>	<b>0,2</b>
Immeubles appartenant à la Confédération	12	106 323 422	4,4	–	–	–	–
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER	13	–	–	–	–	–	–
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	14	11 101 452	0,5	21 736 200	0,8	4 371 895	0,2
Informatique	15	–	–	–	–	–	–
<b>Projets inférieurs à 10 millions</b> (lignes 17+18+19+20)	<b>16</b>	<b>230 531 567</b>	<b>9,5</b>	<b>124 834 814</b>	<b>4,7</b>	<b>166 107 097</b>	<b>6,6</b>
Immeubles appartenant à la Confédération	17	92 785 736	3,8	–	–	–	–
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER	18	50 000	–	–	–	2 069 930	0,1
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	19	103 375 765	4,3	93 414 814	3,5	132 355 284	5,3
Informatique	20	34 320 067	1,4	31 420 000	1,2	31 681 883	1,3
<b>Recettes provenant d'aliénations</b> (lignes 22+23+24+25)	<b>21</b>	<b>201 717</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>733 677</b>	<b>–</b>
Immeubles appartenant à la Confédération	22	–	–	–	–	–	–
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER	23	–	–	–	–	–	–
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	24	184 922	–	–	–	730 497	–
Informatique	25	16 796	–	–	–	3 180	–

\* à partir du budget 2007:

A4100.0125 "Constructions du domaine des EPF" comptabilisé au DFF/620 "Office fédéral des constructions et de la logistique"

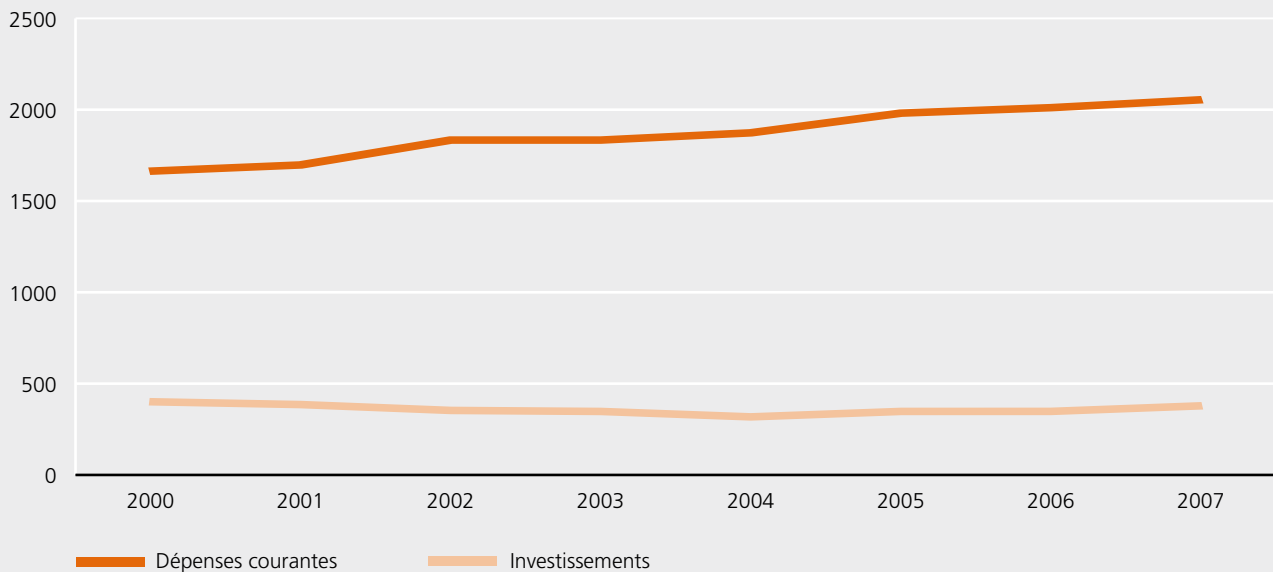
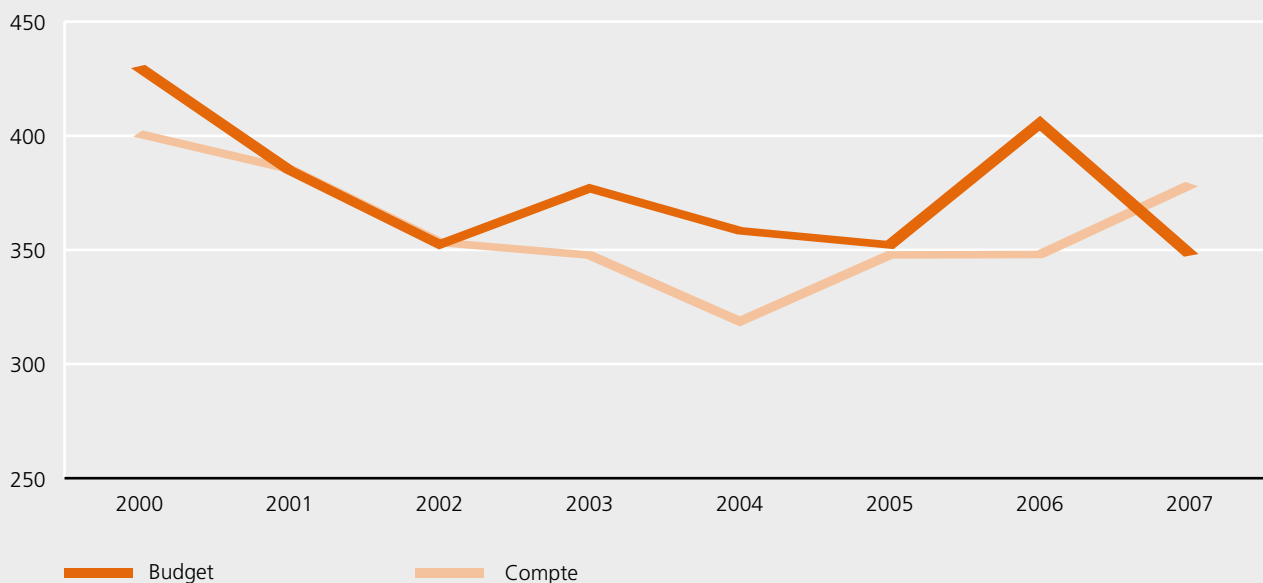
175 483 800

173 787 810

Part financée par des fonds secondaires/de tiers:

26 000 000

34 217 130

**Domaine des EPF: Evolution des dépenses courantes et des investissements** en mio**Domaine des EPF: Evolution des investissements** en mio**224 Crédits d'engagement pour les biens immobiliers**

Le nouveau crédit d'investissement pour les investissements de construction a été mis en place pour la première fois en 2007 dans le cadre du NMC. Ce crédit est comptabilisé à l'OFCL, étant donné que les biens immobiliers appartiennent à la Confédération. Les établissements des EPF tiennent pour ce crédit une comptabilité en débits et crédits. La somme du crédit d'investissement (DFI) et de la contribution financière (DFI) détermine la tranche annuelle du plafond de dépenses quadri-annuel accordé par la Confédération au domaine des EPF. Contrairement à la

contribution financière, le crédit d'investissement ne permet pas de constituer des réserves. La souplesse en la matière est assurée par l'instrument du report de crédit entre les deux crédits

Le total des investissements de construction financés par les crédits d'engagement en cours (voir le tome 2A, ch. 9) s'élève pour 2007 à 173,8 millions. Il y a eu moins de construction au cours de cet exercice qu'en 2006 (209,0 mio). Si l'on tient compte toutefois des nouvelles règles dans le cadre du NMC, les investissements de construction sont de montants comparables pour les deux dernières années. Fin 2007, il a été procédé à un report de



## Investissements dans la construction

Crédits d'engagements, autorisés antérieurement <sup>1</sup>	Crédits d'engagements		Dépenses d'investissement			Crédits vraisemblablement non requis
	autorisés par le Parlement état au 1.1.2007 (3+4+5+6)	montant engagé jusqu'à fin 2007 <sup>2</sup>	jusqu'en 2006	Compte 2007	après 2007	
mio CHF						
<b>Total des investissements</b>	<b>1 032,1</b>	<b>694,8</b>	<b>436,4</b>	<b>173,8</b>	<b>257,4</b>	<b>164,5</b>
division n°	1	2	3	4	5	6
<b>a) Total des crédits d'engagements après clôture et report</b>	<b>1 032,1</b>	<b>694,8</b>	<b>436,4</b>	<b>173,8</b>	<b>257,4</b>	<b>164,5</b>
Crédits d'engagements achevés en 2007	0,2	0,2	0,1	–	–	0,1
Crédits d'engagements courants, reportés	1 031,9	694,6	436,3	173,8	257,4	164,4
<b>b) Total des crédits d'engagements par domaines spécifiques</b>	<b>1 032,1</b>	<b>694,8</b>	<b>436,4</b>	<b>173,8</b>	<b>257,4</b>	<b>164,5</b>
Crédits d'ouvrages (pour des projets supérieurs à 20 millions)	646,0	501,5	337,4	97,5	155,4	55,8
Crédits d'ouvrages (pour des projets entre 10 et 20 millions)	46,7	11,3	–	10,9	11,2	24,6
Crédits d'ouvrages (pour des projets entre 3 et 10 millions)	104,2	74,6	42,3	23,0	30,9	8,0
Crédits-cadres	235,2	107,4	56,7	42,3	59,9	76,2

1 Accordé avec les devis estimatifs respectifs ou par les messages particuliers

2 Somme des paiements et commandes encore ouverte

crédit du crédit de charges vers le crédit d'investissement à hauteur de 7 millions ou 4,2 % du crédit d'investissement. La raison en a été la comptabilisation non budgétée des régularisations avec une incidence financière du crédit d'investissement à la fin de l'année.

Au cours de l'exercice comptable, les priorités des travaux à l'EPFZ ont résidé dans l'assainissement du bâtiment principal, ancien de 150 ans (HG), et du bâtiment réservé aux sciences de la vie (NO/NW). Sur le site de Hönggerberg, la réalisation du centre de sport (HPS) a été menée de l'avant dans le cadre de Science City. A l'EPFL la construction du nouveau Learning Center (LC) a pu démarrer. La construction du nouveau bâtiment Science de la Vie (SV) suit également son cours. S'agissant des établissements de recherche, la priorité s'est concentrée sur le site de Dübendorf avec l'assainissement et la surélévation partielle de différents immeubles ainsi que la finalisation du nouvel édifice Forum Chriesbach. A l'IPS, à Villigen, de nouveaux bâtiments pour les bureaux ont été achevés.

Une partie des investissements de construction a été consacrée à la préservation de la valeur et de la fonction des biens immobiliers (77,4 mio, soit 45%), confirmant ainsi la tendance observée l'an dernier (2006: 43%) vers une augmentation des fonds consacrés à la préservation des biens immobiliers. Quelque 68,5 millions ou 39% du total des dépenses de construction ont été consacrés aux nouvelles constructions (contre 32% en 2006). Le reste des investissements de construction a été consacré aux

rénovations et agrandissements (2007: 26,9 mio ou 16%) et au démantèlement d'un immeuble (2007: 0,8 mio).

## 225 Compte des flux de fonds

Le cash flow (ligne 7) est calculé indirectement. C'est notamment l'addition des opérations sans sortie de fonds (amortissements et variation des provisions) qui ont permis de générer un cash flow de 146,5 millions. Ce chiffre n'est toutefois pas comparable avec celui de l'an dernier en raison de leur composition différente. La très forte hausse des flux de fonds provenant d'activités courantes (ligne 10) est liée à la décentralisation des transactions de paiement. Un transfert a eu lieu entre l'actif net circulant (ligne 8) et les fonds de trésorerie. Les réserves de fonds secondaires et de tiers figuraient à fin 2006 comme créance due par l'Administration fédérale des finances (AFF). La décentralisation a dissolue en partie ces réserves pour les transformer en fonds disponibles, liquidités. Cette transaction se retrouve également à la variation du fonds des liquidités (ligne 31) et cash flow disponible (ligne 24).

Les investissements absorbent une partie des flux de fonds opérationnels (ligne 23). On retrouve sous cette ligne les cofinancements émanant de fonds de tiers (ligne 18) de l'EPFZ et de l'EPFL en vue de la participation à deux projets de construction immobilière, appartenant à la Confédération. Contrairement à l'exercice 2006, les investissements consacrés à des biens immobiliers appartenant à la Confédération n'engendrent pas de flux

## Compte des flux de fonds

	ligne n°	Compte 2006	Budget 2007	Compte 2007			
CHF		quote-part en %	quote-part en %	quote-part en %			
<b>Flux de fonds provenant des activités courantes</b>							
<i>Cash Flow</i>							
Résultat total, compte de résultats	1	237 356 929	11 897 475	36 431 418			
Amortissements	2	119 326 122	128 132 900	115 088 701			
Modification des provisions	3	18 602 811	2 100 000	-11 290 789			
Modifications résultant d'entrée/sortie de l'actif immobilisé	4	1 368 520	–	1 063 450			
Modifications résultant des corrections de valeur	5	–	–	–			
Autres charges / produits sans effet sur les fonds	6	24 156 869	-2 350 000	5 240 789			
<b>Cash Flow</b>	<b>7</b>	<b>400 811 250</b>	<b>16,6</b>	<b>139 780 375</b>	<b>5,3</b>	<b>146 533 569</b>	<b>5,9</b>
Actif circulant net, augmentation/diminution	8	-62 540 366	4 300 000	777 279 993			
Augmentation/Diminution des fonds affectés	9	72 236 298	350 000	37 253 518			
<b>Flux de fonds provenant des activités courantes</b>	<b>10</b>	<b>410 507 182</b>	<b>17,0</b>	<b>144 430 375</b>	<b>5,4</b>	<b>961 067 080</b>	<b>38,4</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités d'investissement</b>							
Investissements en immeubles (propriété Confédération)	11	-199 109 158	–	–			
Investissements en immeubles Propriété EPF / ER)	12	-50 000	–	-2 069 930			
Investissements biens meubles (y.c. équipements d'exploitation)	13	-114 477 217	-115 151 014	-136 727 180			
Investissements informatique	14	-34 320 067	-31 420 000	-31 681 883			
Désinvestissements Immobilisations corporelles	15	201 717	–	733 677			
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>16</b>	<b>-347 754 724</b>	<b>-14,4</b>	<b>-146 571 014</b>	<b>-5,5</b>	<b>-169 745 316</b>	<b>-6,8</b>
Investissements participations	17	–	–	-189 000			
Cofinancement immobilier (EPF / ER)	18	–	-26 000 000	-34 217 130			
Investissements immobilisations incorporelles	19	–	–	–			
Investissements placements financiers (à long terme)	20	-449 223	–	–			
Désinvestissements placements financiers	21	150 000	–	929 282			
<b>Placements financiers</b>	<b>22</b>	<b>-299 223</b>	<b>–</b>	<b>-26 000 000</b>	<b>-1,0</b>	<b>-33 476 847</b>	<b>-1,3</b>
<b>Flux d'argent des activités de financement</b> (lignes 16 + 22)	<b>23</b>	<b>-348 053 947</b>	<b>-14,4</b>	<b>-172 571 014</b>	<b>-6,5</b>	<b>-203 222 164</b>	<b>-8,1</b>
<b>Flux de fonds disponibles (Free Cash Flow)</b> (lignes 10 + 23)	<b>24</b>	<b>62 453 235</b>	<b>2,6</b>	<b>-28 140 639</b>	<b>-1,1</b>	<b>757 844 916</b>	<b>30,3</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités de financement</b>							
Engagements financiers à long terme vis-à-vis de la Confédération	25	–	–	–			
Engagements financiers à long terme vis-à-vis de tiers	26	8 000 000	–	-2 000 000			
Autres engagements financiers à long terme	27	–	–	-48 000			
<b>Flux d'argent d'autres activités de financement</b>	<b>28</b>	<b>8 000 000</b>	<b>0,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>-2 048 000</b>	<b>-0,1</b>
<b>Fonds liquidités</b>							
Etat des liquidités le 1.1.	29	14 251 019		84 704 252			
Etat des liquidités le 31.12.	30	84 704 252		840 501 164			
<b>Modification Fonds liquidités</b>	<b>31</b>	<b>70 453 233</b>		<b>755 796 912</b>			

de fonds, car le crédit pour les constructions des EPF est comptabilisé à l'OFCL. Seule la partie financée par des fonds de tiers (total 34,2 mio) a généré un flux de fonds dans les comptes du domaine.

Parmi les flux de fonds des activités de financements (ligne 28), on retrouve le remboursement partiel (2,0 mio) d'un emprunt accordé par le Canton d'Argovie à l'IPS.

## 226 Bilan

L'exercice 2007 a connu de nombreuses réorganisations des actifs qui ont porté en premier lieu sur les créances et les liquidités.

Le bilan consolidé comprenait à fin 2007 les actifs et passifs pour une valeur de 1 541,6 millions. On enregistre ainsi une hausse de 49,9 millions par rapport à 2006 (1 491,7 mio).

Au niveau des actifs, un transfert s'est effectué en faveur de l'actif immobilisé. Du côté des passifs, on n'enregistre pas de changements disproportionnés par rapport au bilan 2006.

On ne retrouve pas, dans le total du bilan, les immeubles utilisés par le domaine des EPF, car ceux-ci appartiennent à la Confédération.

### Actifs

Le poste liquidités et placements monétaires à court terme (ligne 3) contient en 2007 une grande partie des fonds passés à l'actif jusqu'en 2006 inclus sous réserves de fonds secondaires et de tiers. Depuis l'introduction des transactions de paiement décentralisées, ces créances de comptes courants (lignes 4, 6-7) vis-à-vis de l'AFF ont été dissolues, une partie des fonds a été transférée sur des comptes PostFinance de l'EPF et des établissements de recherche pour sécuriser les liquidités et le reste a été investi sur des placements monétaires et financiers rémunérés pour le compte des EPF. La sécurisation des liquidités s'effectue à l'aide du plan de liquidités annuel du domaine EPF pour la contribution financière de la Confédération. Le virement des tranches nécessaires est programmé tous les mois.

Dans l'ensemble, l'actif circulant a diminué par rapport à l'exercice précédent.

L'entrée en vigueur en 2007 de la règle sur le cofinancement des projets de construction a eu une répercussion sur le montant des investissements financiers (ligne 12) de l'actif immobilisé. Ainsi les cofinancements provenant de fonds de tiers de l'EPFZ et de l'EPFL ont été comptabilisés à l'actif comme des investissements financiers.

Aucune immobilisation incorporelle n'a été comptabilisée (notamment brevets et licences).

Les immobilisations corporelles (ligne 11) ont augmenté de 53,6 millions nets s'établissant à 486,4 millions. Il s'agit essentiellement de valeurs résiduelles des immobilisations inscrites à l'actif (biens meubles, équipement informatique, équipements d'exploitation, aménagements spécifiques du locataire). L'annexe présente la grille d'investissements et les détails des entrées et sorties des immobilisations.

### Passif

Au cours de l'exercice sous revue, les dettes ont été réduites pour un montant de 29,3 millions. Cela concerne aussi bien le capital étranger à court que long terme (ligne 15). La réduction des dettes à long terme est due au remboursement partiel d'un crédit par l'IPS. La dissolution de provisions non employées et l'utilisation de provisions ont fait baisser le capital étranger. Les provisions sont réévaluées par les EPF et les établissements de recherche chaque année en fonction de la gestion du risque (personnel, risques nucléaires, risques procéduriers et liés à la responsabilité). Elles sont ensuite inscrites au passif selon la probabilité de survenue ou au moins listées sous dettes éventuelles, si ces risques de responsabilité ne sont pas déjà couverts par des assurances (all risk). La majeure partie des provisions (voir liste des provisions) s'explique par l'inscription au passif des crédits de congés et heures supplémentaires des collaboratrices et collaborateurs du domaine des EPF. La disponibilité des fonds est garantie par le plan des liquidités des EPF et des établissements de recherche.

Le capital affecté à un usage se compose des fonds secondaires et de tiers (ligne 19) et des fonds propres destinés aux prestations promises internes (ligne 28). S'agissant des fonds secondaires et de tiers, est inscrite au passif la prestation à réaliser pour des projets de recherche dont le financement a déjà été versé, mais dont les fonds n'ont pas encore été employés.

**Provisions**

en millions de CHF	Personnel	Restructuration	Risques centraux	Divers (risques de processus p.ex.)	Total Provisions
<b>Etat le 31 décembre 2005</b>	<b>35,7</b>	–	<b>14,3</b>	<b>11,4</b>	<b>61,4</b>
Constitution de provisions	21,0	–	3,5	10,9	35,4
Dissolution de provisions non requises	4,4	–	0,2	3,6	8,2
Utilisation	–	–	–	1,4	1,5
<b>Etat le 31 décembre 2006</b>	<b>52,3</b>	–	<b>17,6</b>	<b>17,2</b>	<b>87,1</b>
Constitution de provisions	3,9	0,5	3,0	0,1	7,5
Dissolution de provisions non requises	6,9	–	–	1,9	8,8
Utilisation	5,5	–	3,2	0,9	9,6
<b>Etat le 31 décembre 2007</b>	<b>43,8</b>	<b>0,5</b>	<b>17,4</b>	<b>14,6</b>	<b>76,3</b>

S'agissant des prestations promises en interne, les promesses de nominations faites au corps professoral ainsi que les accords donnés pour des projets d'enseignement et de recherche sont portés au passif du bilan. Par rapport à 2006, les prestations promises pour de nouvelles chaires professorales inscrites au passif, ont augmenté, mais ont été en partie compensées dans le bilan par la baisse des prestations promises en interne pour les projets d'enseignement et de recherche et les projets de construction.

Les capitaux propres consolidés (ligne 33) ont augmenté par rapport à 2006 de près de 42 millions pour un total de 567,3 millions. La constitution de capitaux propres dépend fortement des opérations du compte des investissements. Tant que les entrées nettes d'immobilisations corporelles (2007: 140,9 mio) dépasseront le taux annuel d'amortissement et les sorties dues à la dépréciation des immobilisations (87,3 mio), comme ce fut de nouveau le cas au cours de l'exercice 2007 (+53,6 mio), les capitaux propres augmentent d'autant car la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est capitalisée. La valeur résiduelle des immobilisations corporelles (486,4 mio) constitue le principal élément de composition des capitaux propres. Une grande partie des réserves provenant de la contribution financière (ligne

35) est comptabilisée dans le passif dans le bilan du Conseil des EPF (19,1 mio). Le Conseil des EPF réserve ces fonds (à l'exception des réserves propres de 3,4 mio) à des projets stratégiques des EPF et des établissements de recherche dans le cadre de son mandat de prestation.

*Transition du capital affecté vers les capitaux étrangers ou capitaux propres*

Au plus tard lors de la première consolidation des comptes de la Confédération lors de l'établissement des comptes 2009, il faudra transférer le capital affecté vers les capitaux étrangers ou les capitaux propres, sous la forme d'une transition. Le tableau des affectations montre que cette opération ferait passer la part des capitaux étrangers de 14,3 pourcent à 46,5 pourcent et celle des capitaux propres de 36,8 % à 53,5%. Cette affectation des fonds propres et d'une partie des fonds de tiers vers les capitaux propres a également des répercussions sur le résultat total du compte de résultats. La présentation des comptes consolidés du domaine des EPF (comme une sous-structure du groupe Confédération) devrait être maintenue.

## Bilan consolidé

CHF	Lignes Nr.	Bilan 2006		Bilan 2007		Variation	
		quote en part %		quote en part %		%	
<b>Actif</b> (Lignes 2+10)	<b>1</b>	<b>1 491 712 378</b>	<b>100,0</b>	<b>1 541 572 137</b>	<b>100,0</b>	<b>49 859 759</b>	<b>3,3</b>
<b>Actif circulant</b> (Lignes 3 à 9)	<b>2</b>	<b>1 038 638 900</b>	<b>69,6</b>	<b>1 001 428 642</b>	<b>65,0</b>	<b>-37 210 258</b>	<b>-3,6</b>
Liquidités et placement d'argent à court terme	3	84 704 252		840 501 164		755 796 912	
Créances	4	235 012 604		61 923 710		-173 088 894	
Placements financiers à court terme	5	–		70 000 000		70 000 000	
Moyens financiers*	6	72 294 903		–		-72 294 903	
Fonds secondaires/Fonds de tiers*	7	611 512 571		–		-611 512 571	
Stocks	8	12 391 148		13 262 134		870 987	
Actifs transitoires	9	22 723 422		15 741 634		-6 981 788	
<b>Actif immobilisé</b> (Lignes 11 à 13)	<b>10</b>	<b>453 073 477</b>	<b>30,4</b>	<b>540 143 494</b>	<b>35,0</b>	<b>87 070 017</b>	<b>19,2</b>
Immobilisations corporelles	11	432 817 078		486 410 247		53 593 170	
Immobilisations financières	12	20 256 399		53 733 247		33 476 847	
Immobilisations incorporelles	13	–		–		–	
<b>Passif</b> (Lignes 15+18+33)	<b>14</b>	<b>1 491 712 378</b>	<b>100,0</b>	<b>1 541 572 137</b>	<b>100,0</b>	<b>49 859 759</b>	<b>3,3</b>
<b>Capital étranger</b> (Lignes 16+17)	<b>15</b>	<b>249 470 715</b>	<b>16,7</b>	<b>220 120 877</b>	<b>14,3</b>	<b>-29 349 838</b>	<b>-11,8</b>
<b>Capital étranger à court terme</b>	<b>16</b>	<b>146 586 563</b>	<b>9,8</b>	<b>130 862 424</b>	<b>8,5</b>	<b>-15 724 138</b>	<b>-10,7</b>
Engagements financiers à court terme		100 255 271		87 106 000		-13 149 271	
Autres engagements à court terme		10 676 669		21 935 000		11 258 331	
Passifs transitoires		35 654 623		21 821 424		-13 833 199	
<b>Capital étranger à long terme</b>	<b>17</b>	<b>102 884 152</b>	<b>6,9</b>	<b>89 258 452</b>	<b>5,8</b>	<b>-13 625 700</b>	<b>-13,2</b>
Engagements financiers à long terme		15 048 000		13 000 000		-2 048 000	
Autres engagements		–		–		–	
Provisions		87 836 152		76 258 452		-11 577 700	
<b>Fonds affecté</b> (Lignes 19+28+32)	<b>18</b>	<b>716 886 264</b>	<b>48,1</b>	<b>754 139 782</b>	<b>48,9</b>	<b>37 253 518</b>	<b>5,2</b>
<b>Fonds secondaires / Fonds de tiers</b> (Lignes 20 + 24)	<b>19</b>	<b>621 304 906</b>	<b>41,7</b>	<b>613 588 042</b>	<b>39,8</b>	<b>-7 716 864</b>	<b>-1,2</b>
<b>Fonds secondaires</b>	<b>20</b>	<b>200 756 400</b>	<b>13,5</b>	<b>191 442 131</b>	<b>12,4</b>	<b>-9 314 269</b>	<b>-4,6</b>
Encouragement de la recherche	21	93 303 570		99 364 232		6 060 662	
Recherche sectorielle	22	66 919 456		71 416 501		4 497 045	
Progr. de recherche européens	23	40 533 374		20 661 398		-19 871 977	
<b>Fonds de tiers</b>	<b>24</b>	<b>420 548 506</b>	<b>28,2</b>	<b>422 145 911</b>	<b>27,4</b>	<b>1 597 405</b>	<b>0,4</b>
Recherche industrielle	25	252 571 649		258 976 927		6 405 279	
Fonds spéciaux (surtout donations et legs)	26	123 361 454		117 242 396		-6 119 058	
Autres ressources (y. c. cantons et communes)	27	44 615 403		45 926 587		1 311 184	
<b>Moyens propres (prestations promises)</b> (Lignes 29 à 31)	<b>28</b>	<b>95 581 358</b>	<b>6,4</b>	<b>106 334 611</b>	<b>6,9</b>	<b>10 753 253</b>	<b>11,3</b>
vis-à-vis de professeurs nommés	29	48 354 789		82 447 884		34 093 095	
Projets d'enseignement et de recherche	30	41 130 105		23 886 727		-17 243 378	
Projets de construction*	31	6 096 464		–		-6 096 464	
<b>Moyens propres à l'immobilier de la Confédération</b> (cofinancement)	<b>32</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>34 217 130</b>	<b>2,2</b>	<b>34 217 130</b>	<b>–</b>
<b>Capital propre</b> (Lignes 34 à 37)	<b>33</b>	<b>525 355 399</b>	<b>35,2</b>	<b>567 311 478</b>	<b>36,8</b>	<b>41 956 079</b>	<b>8,0</b>
Réserves provenant du solde reporté	34	348 334 853		395 732 790		47 397 938	
Réserves, contribution de la Conf. Au financement	35	47 536 376		51 696 598		4 160 221	
Réserves libres	36	58 478 400		47 372 954		-11 105 446	
Capital et réserves diverses	37	71 005 770		72 509 136		1 503 366	

\* jusqu'au 31.12.2006

## Transfert / Attribution des fonds liés au capital étranger ou au capital propre

(Ligne 18 Bilan consolidé du domaine des EPF)	Lignes n°	Bilan consolidé		Transfert			
		Domaine des EPF 2007	Part %	Attribution à: Réduction (-)Augmentation (+)		Bilan consolidé	
Indications en mio CHF						Domaine des EPF Perspective (NMC) 2007	Part %
<b>PASSIF</b>							
<b>Capital étranger</b>	<b>1</b>	<b>220,1</b>	<b>14,3</b>		<b>496,3</b>	<b>716,5</b>	<b>46,5</b>
<b>Capital affecté</b> (Lignes 3+12)	<b>2</b>	<b>754,1</b>	<b>48,9</b>		<b>-754,1</b>	-	-
<b>Fonds secondaires / Fonds de tiers</b>	<b>3</b>	<b>613,6</b>	<b>39,8</b>		<b>-613,6</b>		
<b>Fonds secondaires / Fonds de tiers</b>	<b>4</b>	<b>191,4</b>	<b>12,4</b>		<b>-191,4</b>		
Encouragement de la recherche	5	99,4	6,4	Capital étranger	-99,4		
Recherche sectorielle	6	71,4	4,6	Capital étranger	-71,4		
Programmes de recherche européens	7	20,7	1,3	Capital étranger	-20,7		
<b>Fonds de tiers</b>	<b>8</b>	<b>422,1</b>	<b>27,4</b>		<b>-422,1</b>		
Recherche industrielle	9	259,0	16,8	Capital étranger	-259,0		
Fonds spéciaux (donations et legs entre autres)	10	117,2	7,6	Moyens propres	-117,2		
Autres ressources (cantons et communes compris)	11	45,9	3,0	Capital étranger	-45,9		
<b>Moyens propres</b>	<b>12</b>	<b>140,6</b>	<b>9,1</b>	Moyens propres	<b>-140,6</b>		
<b>Moyens propres</b>	<b>13</b>	<b>567,3</b>	<b>36,8</b>		<b>257,8</b>	<b>825,1</b>	<b>53,5</b>
<b>Passif</b> (lignes 1+2+13)	<b>14</b>	<b>1 541,6</b>	<b>100,0</b>		<b>-754,1</b>	<b>754,1</b>	<b>1 541,6</b>

## Répercussion sur le résultat global

(Ligne 41 Compte consolidé domaine des EPF)	Lignes n°	Compte		Cause Réduction (-)Augmentation (+)			
		Domaine des EPF 2007	Part %			Compte	
						Domaine EPF Perspective (NMC) 2007	
<b>Résultat global</b>	<b>15</b>	<b>36,4</b>	<b>2,4</b>	Changement moyens propres	<b>-0,3</b>	<b>-</b>	<b>36,1</b>
							<b>2,3</b>

## Inventaire des capitaux propres

Les variations des capitaux propres du domaine des EPF s'expliquent essentiellement par l'emploi du résultat total. Le résultat annuel (36,5 mio) reflète le total des comptes avant consolida-

tion. L'inventaire des capitaux propres permet de mettre en évidence les réserves constituées à partir de la contribution financière de la Confédération.

## Etat des fonds propres

	Réserves issues de la contribu- tion fédérale au financement 1	Réserves résultant du report 2	Réserves libres 3	Capital et autres réserves 4	Total fonds propres 5=1à4
<b>Etat le 31.12.2005</b>	<b>34 289 605</b>	<b>323 475 787</b>	<b>43 422 115</b>	<b>69 266 700</b>	<b>470 454 208</b>
(+/-) Résultat annuel	3 388 070	27 123 111	12 273 551	-	42 784 731
(+/-) Changements d'appréciation Variations	-	-	-	-	-
(+/-) Réserves Contribution au financement	7 251 928	-	-	-	7 251 928
(+/-) Réserves résultant du report	2 606 773	-2 264 045	-	1 739 069	2 081 797
(+/-) Réserves libres	-	-	2 782 733	-	2 782 733
(+/-) Capital et autres réserves	-	-	-	-	-
<b>Etat le 31.12.2006</b>	<b>47 536 376</b>	<b>348 334 852</b>	<b>58 478 400</b>	<b>71 005 769</b>	<b>525 355 398</b>
(+/-) Résultat annuel	1 984 272	48 677 634	-14 202 653	-	36 459 254
(+/-) Changements d'appréciation Variations	-	-	-	-	-
(+/-) Réserves Contribution au financement	2 175 949	-	-	-	2 175 949
(+/-) Réserves résultant du report	-	-1 262 452	-	1 505 166	242 714
(+/-) Réserves libres	-	-	3 097 207	-	3 097 207
(+/-) Capital et autres réserves	-	-17 245	-	-1 800	-19 045
<b>Etat le 31.12.2007</b>	<b>51 696 597</b>	<b>395 732 789</b>	<b>47 372 954</b>	<b>72 509 136</b>	<b>567 311 476</b>

## Tableau des investissements

Immobilisations corporelles Domaine des EPF	Lignes n°	Immobilier dans la propriété du domaine des EPF	Installations technique et machine	Biens d'investissement informatiques	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
en millions de CHF						
<b>Valeur comptable nette 1.1.2007</b>	<b>1</b>	<b>9,8</b>	<b>369,1</b>	<b>53,9</b>	<b>0,0</b>	<b>432,8</b>
(Lignes 2+9)						
<b>Valeur d'acquisition ou valeur brute actuelle:</b>						
<b>Etat le 1.1.2007</b>	<b>2</b>	<b>10,1</b>	<b>930,6</b>	<b>223,1</b>	<b>0,2</b>	<b>1 164,0</b>
Entrées	3	2,1	136,7	31,7	-	170,5
Autres entrées / dons	4	-	-	-	-	-
Modification de valeurs actuelles	5	-	-	-	-	-
Redistributions	6	-	-0,1	0,3	-0,2	-
Sorties	7	-	-23,0	-6,6	-	-29,6
<b>Etat le 31.12.2007</b>	<b>8</b>	<b>12,2</b>	<b>1 044,2</b>	<b>248,5</b>	<b>-</b>	<b>1 304,9</b>
(Lignes 2 à 7)						
<b>Corrections de valeur cumulées:</b>						
<b>Etat le 1.1.2007</b>	<b>9</b>	<b>-0,4</b>	<b>-561,4</b>	<b>-169,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>-731,2</b>
Amortissements planifiés	10	-0,1	-80,2	-34,8	-	-115,1
Amortissements hors plan	11	-	-	-	-	-
Entrées/Sorties de corrections de valeur	12	-	21,3	6,5	-	27,8
Redistributions	13	-	-0,1	-0,1	0,2	-
<b>Etat le 31.12.2007</b>	<b>14</b>	<b>-0,5</b>	<b>-620,4</b>	<b>-197,5</b>	<b>-</b>	<b>-818,5</b>
(Lignes 9 à 13)						
<b>Valeur comptable nette 31.12.2007</b>	<b>15</b>	<b>11,7</b>	<b>423,7</b>	<b>51,0</b>	<b>-</b>	<b>486,4</b>
(Lignes 8+14)						
dont:						
Installations en leasing	16	-	-	-	-	-

## 23 Annexes aux comptes

### 231 Principes de présentation des comptes

#### Périmètre de consolidation

En date de clôture des comptes, le 31.12.2007, le périmètre de consolidation du domaine des EPF englobe les entités suivantes:

- Conseil des écoles polytechniques fédérales (CEPF), Zurich
- EPF de Zurich (EPFZ), Zürich
- EPF de Lausanne (EPFL), Lausanne
- Institut Paul Scherrer (PSI), Villigen
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSN), Birmensdorf et Davos
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM), Dübendorf, Saint-Gall et Thoune;
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE), Dübendorf et Kastanienbaum

#### Consolidation (inter-établissements)

- Les créances et dettes internes réciproques, qui représentent un volume de 629,9 millions, ont été éliminées à la consolidation. Le montant relativement élevé du bilan consolidé résulte du concept comptable pour les placements financiers et monétaires. Selon les art. 3 et 4 du contrat de trésorerie entre l'AFF et le Conseil des EPF, les placements monétaires (fonds secondaires et de tiers) du domaine, sont placés auprès de la Confédération au nom du conseil des EPF. Les EPF et les établissements de recherche présentent ces placements financiers et monétaires dans leurs comptes respectifs comme créances vis-à-vis du Conseil des EPF. Le Conseil des EPF comptabilise le même montant sous capitaux étrangers en tant que dettes vis-à-vis des établissements du domaine. Lors de l'établissement des comptes annuels, ces postes se soldent dans le bilan consolidé du domaine des EPF.
- Le résultat total au niveau du domaine des EPF a baissé de 27 837 francs en raison de la consolidation. Il n'a pas été tenu compte de cette somme négligeable dans les comptes individuels.
- En conséquence de la consolidation des activités inter-établissements menée pour la première fois en 2007, les comptes de charges et revenus consolidés du domaine des EPF ont baissé chacun de 6,7 millions.
- La question de l'élimination du bénéfice entre établissements ne revêt pas beaucoup d'importance pour le domaine des EPF.

#### Corporate Governance

Les principes de gestion et de contrôle du domaine des EPF (y compris la stratégie du propriétaire du Conseil fédéral) sont publiés dans le rapport annuel 2007 du Conseil des EPF (dans le respect de la directive corporate governance de la SWX).

#### Indemnisation des organes directeurs

Ces indications font partie des rapports soumis annuellement au Conseil fédéral et à la délégation des finances des Chambres fédérales, et sont publiées dans les rapports sur la rémunération des cadres. Les rapports se conforment aux dispositions de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers, RS 172.220.1), de l'ordonnance sur les salaires des cadres (RS 172.220.12) et l'arrêté du conseil fédéral du 19.12.2003 relatif à la loi sur la rémunération et sur d'autres conditions contractuelles convenues avec les cadres du plus haut niveau hiérarchique et les membres des organes dirigeants des entreprises et des établissements de la Confédération.

#### Monnaies étrangères

Les comptes sont établis en francs suisses. Les montants en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de la transaction. Dans le bilan, les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de référence de l'AFF en date du bilan (pour EUR, US). Les écarts qui résultent de ces conversions sont comptabilisés avec incidence sur le résultat.

#### Participations dans des personnes juridiques de droit public et privé

Sur la base de l'art. 3a de la Loi sur les EPF (RS 414.110), les EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément au mandat de prestations et aux directives du Conseil des EPF (notamment octroi de crédits). Les participations détenues dans des entreprises et les crédits accordés aux mêmes entreprises sont admissibles, conformément aux dispositions de l'ordonnance du Conseil des EPF sur les biens immatériels et les participations dans le domaine des EPF (OBIP-EPF; RS 414.172). Le cas échéant, leur valeur doit figurer dans les comptes conformément à l'art. 16 al. 6 de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

#### Participations des EPF et établissements de recherche (Art. 10 let. A OBIP-EPF):

Le cas échéant, la valeur de telles participations figure tout au plus pour mémoire (p.m.) ou comme un montant nul dans le bilan des EPF et des établissements de recherche au 31.12.2007. Il existe une participation supérieure à 50% auprès de l'EPFZ. La question de la consolidation intégrale devient ainsi caduque. Pour les participations comprises entre 20 et 50 %, il a été décidé de renoncer pour les mêmes raisons à l'application de la méthode de consolidation de parts (Equity-méthode).

Méthodes de consolidation: Consolidé (C - consolidé), société associée (e - equity), participations minoritaires (PM - pas de consolidation)



## EPF Zurich:

Société	Siège	Pays	Capital social	Participations	Méthode	Valeur au bilan
Epispeed SA	Zug	Suisse	CHF 170 000	3.4 %	PM	p.m.
GlycoVaxyn AG	Schlieren	Suisse	CHF 664 600	3.0 %	PM	p.m.
HeiQ Materials AG	Bad Zurzach	Suisse	CHF 901 100	0.5 %	PM	p.m.
Kuros Biosurgery AG	Zürich	Suisse	CHF 435 459	0.3 %	PM	p.m.
Venture Incubator AG	Zug	Suisse	CHF 25 250 000	8.4 %	PM	p.m.
Covagen AG	Zürich	Suisse	CHF 100 000	3.7 %	PM	3 703
Alstom Inspection Robotics AG	Zürich	Suisse	CHF 100 000	24.0 %	e - non appliqué	24 000
Celestrius AG	Zürich	Suisse	CHF 123 000	100.0 %	c - non consolidé	100 000
Lipideon Biotechnology AG	Zürich	Suisse	CHF 211 228	1.0 %	PM	p.m.
Advanced Metal Technology AG	Zürich	Suisse	CHF 145 000	2.8 %	PM	p.m.
Arktis Radiation Detectors AG	Zürich	Suisse	CHF 100 000	3.0 %	PM	p.m.
ChromaCon AG	Zürich	Suisse	CHF 100 000	5.0 %	PM	p.m.
Redbiotec AG	Zürich	Suisse	CHF 100 000	6.2 %	PM	p.m.
SuSos AG	Zürich	Suisse	CHF 150 000	3.0 %	PM	p.m.
3-V-Biosciences	Delaware	USA	USD 11 272 500	1,4 %	PM	p.m.

Total des parts de l'EPF de Zurich sur les capitaux en actions en valeur nominale au 31.12.2007: 2,3 millions

## EPF Lausanne:

Société	Siège	Pays	Capital social	Participations	Méthode	Valeur au bilan
Ayanda Biosystems	Ecublens	Suisse	CHF 164 835	3.6 %	PM	p.m.
Beamexpress SA	Ecublens	Suisse	CHF 100 000	10.0 %	PM	p.m.
BlueBotics SA	Lausanne	Suisse	CHF 250 000	0.8 %	PM	p.m.
Dartfish SA	Fribourg	Suisse	CHF 7 772 021	1.9 %	PM	p.m.
MimoSys AG	Lugano	Suisse	CHF 235 305	2.6 %	PM	p.m.
Secutix SA	Lausanne	Suisse	CHF 704 225	0.7 %	PM	p.m.
Photo Derma SA	Lausanne	Suisse	CHF 205 128	7.8 %	PM	p.m.
Sensimed SA	Lausanne	Suisse	CHF 370 370	3.0 %	PM	p.m.
Shockfish SA	Lausanne	Suisse	CHF 365 854	0.8 %	PM	p.m.
Suriasis SA	Plan-les-Quates	Suisse	CHF 434 000	3.0 %	PM	p.m.
CSEM SA	Neuenburg	Suisse	CHF 19 930 000	20.1 %	e - non appliqué	p.m.
Polytech Ventures SA	Ecublens	Suisse	CHF 100 000	30.0 %	e - non appliqué	p.m.
Crocus Technology SA		Frankreich		0.2 %	PM	p.m.
G24 Innovations Ltd		GB		1.0 %	PM	p.m.
Innovative Silicon Ltd		USA		1.2 %	PM	p.m.
Konarka Technologies Inc		USA		0.2 %	PM	p.m.
Orla Protein Techn. Ltd		GB		0,0 %	PM	p.m.

Total des parts de l'EPF Lausanne sur les capitaux en actions en valeur nominale au 31.12.2007: 4,3 millions

PSI:

Société	Siège	Pays	Capital social	Participations	Méthode	Valeur au bilan
Dectris AG	Villigen	Suisse	CHF 278 000	28.0 %	e - non appliqué	76 620
Dysenos AG	Villigen	Suisse	CHF 100 000	40.0 %	e - non appliqué	40 000

Total des parts de l'IPS sur les capitaux en actions en valeur nominale au 31.12.2007: 0,1 million

### Droits d'option sur des parts des capitaux propres (art. 10 let. b OBIP-EPF):

— aucun

### Octroi de prêts des EPF et établissements de recherche (art. 10 let. c OBIP-EPF):

EPFZ:

— Prêts à durée limitée, en partie réévalués, rémunérés, à des sociétés start-up nouvellement créées (0,3 million)

EPFL:

— Prêt à durée illimitée à la Polytech Ventures (0,05 mio)

LFEM:

- Prêt à durée limitée, réévalué sans intérêt à Carbo-Ling GmbH, Fehraltof (0,3 mio)
- Prêt à durée limitée, réévalué sans intérêt à QC-Expert AG, Dübendorf (0,1 mio).

### Principes d'évaluation

Les évaluations se conforment aux consignes du manuel de comptabilité du domaine des EPF. En 2007, à l'exception du bénéfice intermédiaire négligeable sur le stock de matériel de bureau (0,1 mio) de l'EPF de Zurich, il n'y a pas eu de modification des principes du bilan et d'évaluation ayant eu un effet sur l'inscription au bilan de l'actif immobilisé.

### Affaires exceptionnelles en suspens et risques (opérations hors bilan)

Comme pour les exercices précédents, aucune provision n'a été constituée pour capital de couverture insuffisant dans le cadre des organismes de prévoyance de la Confédération (PUBLICA).

### Garanties

Aucune

### Engagements en leasing

Il existe des engagements en leasing (leasing financier compris) ne figurant pas au bilan d'un volume de 2,8 millions (contre 2,1 mio en 2006).

### Engagements conditionnels

EPFZ:

- La réserve résiduelle de (0,1 mio) de 2006 constituée à hauteur de 3,2 millions dans le cadre d'une action en justice pendant suite à un accident d'avion en 2004 a été dissolue.
- Il existe une procédure en cours concernant un recours de l'EPFZ contre une décision de perception rétroactive de cotisations paritaires AVS, AI, APG et AC (provision de 1,9 mio).
- Une autre action en justice pendant concerne une revendication salariale.
- Il existe d'autres demandes de dommages et intérêts (actions en justice en cours) contre l'EPFZ (notamment dans le domaine du bâtiment), dont la probabilité d'aboutissement est considérée comme très faible.
- Nantissement dans le secteur du bâtiment (droit du nantissement des artisans du bâtiment) en raison de la faillite d'un entrepreneur du bâtiment (2,0 mio) dont la probabilité d'aboutissement est considérée comme faible.

LFEM:

- Garantie en déficit d'un montant de 0,02 mio pour la crèche pour enfants.

IFAEPE:

- recours en cours contre la demande de régularisation de cotisations paritaires AVS, AI, APG et AC par la Caisse fédérale de compensation (CFC) (provision 0,06 mio).

### Gestion des risques

Les EPF et les établissements de recherche ont conclu des polices d'assurance dommages matériels (All Risk) et responsabilité civile, au titre de la gestion des risques. Les sommes assurées s'élèvent pour la plupart à 50 millions pour les dommages faits aux personnes et aux choses, et 5 millions pour les dommages au patrimoine. Les sommes assurées sont parfois plus élevées pour les risques de dommages naturels (IPS: 1 mrd, LFEM 100 mio). L'EPFZ a en outre assuré les immeubles dont elle est propriétaire contre le risque incendie. Des provisions ont par ailleurs été constituées en couverture de certains risques de dommages, selon la probabilité que ces derniers surviennent.

**Règles d'arrondissement des montants**

Tous les chiffres ont été arrondis conformément aux pratiques commerciales. Il est donc possible que de légers écarts apparaissent entre des sommes ou des totaux intermédiaires.

**232 Autres informations sur le bilan et détails des différents postes du bilan****Retraitement 2006**

L'IFAEPE a reclassé la recherche européenne (-0,7 mio) et la recherche tournée sur le monde de l'entreprise (+0,7 mio) au sein du capital affecté.

Cette opération reste sans incidence sur le total du bilan et les capitaux propres.

**Autres informations sur le bilan***Divers crédits*

(hors catégorie, conformément à l'art. 10 OBIP-EPF):

**EPFZ:**

- Prêts sans intérêt, à durée limitée à des étudiants (0,4 mio)
- Prêts sans intérêt, à durée limitée à des employés (0,2 mio)
- Prêts sans intérêt, à durée illimitée à des restaurants universitaires (0,6 mio)
- Prêts avec intérêt à durée limitée à la fondation Oechslin (0,25 mio).

**EPFL**

- Prêts sans intérêt, à durée illimitée à la Fondation Maison pour Etudiants (1,7 mio)
- Prêts sans intérêt, à durée illimitée à la Fondation du Centre Universitaire Protestant (0,25 mio).

**IPS:**

- Prêts à durée limitée du Canton d'Argovie (3,0 mio) dans la perspective de la réalisation du projet PROSCAN
- Prêts à durée limitée du Canton d'Argovie (10,0 mio) dans la perspective de la consolidation du CCEM-CH.

**Provisions**

Les provisions du domaine des EPF sont réparties par catégorie de risque. Le tableau des provisions présente les détails et l'évolution des provisions des EPF, des établissements de recherche et du Conseil des EPF.

**Prestations promises en interne (fonds propres)**

Les prestations promises en interne à des professeurs pour des projets d'enseignement et de recherche, financées par le biais de la contribution financière de la Confédération, sont inscrites au passif du bilan dans le capital affecté.

Les engagements capitalisés provenant des prestations promises en interne (fonds propres) du domaine des EPF totalisent 106,3 millions. La décentralisation des transactions de paiement à partir de 2007 a rendu caduque la question de la partie ayant une incidence financière. Contrairement à l'exercice précédent, il a été décidé de ne pas la relever.

Depuis la consolidation des comptes de la Confédération, les fonds propres sont reclassés du capital affecté vers les capitaux propres.

**Crédits d'engagement provenant des projets de construction**

Les détails des engagements liés à des projets de construction sont présentés dans le tableau sur les crédits d'engagements courants autorisés antérieurement (partie formation et recherche: crédits d'engagement V0046.00, V0120.00, V0121.00, V0122.00, V0123.00, voir le tome 2A, ch. 9).

**Evénements survenus après la date de clôture du bilan**

Aucun événement postérieur à la date du bilan et ayant un impact comptable n'est à signaler au sein du domaine des EPF.

**Actifs mis en gage**

Il n'existe pas d'actifs mis en gage dans les comptes de clôture consolidés du domaine des EPF ni dans ceux des EPF et des établissements de recherche.

Le bilan du domaine des EPF ne contenait pas d'immobilisations incorporelles.

**Indications complémentaires sur certains postes du bilan**

— Créances sur livraisons et prestations valeur brute	40,3 mio
— Déductions pour corrections ponctuelles ou globales sur créances suisses et étrangères	- 2,7 mio
— Créances sur livraisons et prestations valeur nette	37,6 mio
Dettes sur livraisons et prestations	62,1 mio
— Placement financiers long terme (> 1 an)	
Part des titres (fonds spéciaux EPFZ)	17,6 mio
Part placements financiers auprès de l'AFF - EPFZ	15,0 mio
Part placements financiers auprès de l'AFF - EPFL	19,2 mio

### 233 Immobilisations/tableau des immobilisations

#### Immobilisations corporelles mobilières et biens immobiliers

Les comptes et le tableau des immobilisations permettent de faire ressortir l'évolution des immobilisations corporelles et amortissements cumulés.

Les terrains et bâtiments propriété du domaine des EPF sont inclus dans le tableau des immobilisations. Ceux qui appartiennent à la Confédération sont portés à l'actif du bilan de cette dernière, et ne figurent donc pas dans l'actif immobilisé présenté ici.

Le tableau contient aussi des indications sur des immobilisations mobilières corporelles acquises à partir de l'année 2000.

L'amortissement est linéaire sur l'ensemble de la durée d'utilisation. Il existe des fourchettes pour les différentes catégories, mais une durée d'amortissement fixe par catégorie ou immobilisation a encore été adoptée depuis l'introduction de la comptabilité propre en 2000. Les biens d'investissement financés sur des ressources extérieures deviennent directement aussi propriété des EPF et des établissements de recherche, et font l'objet d'amortissements similaires. La liste suivante donne la durée d'utilisation retenue pour le calcul d'amortissement des principales catégories d'immobilisations corporelles mobilières:

Mobilier	10 ans
Machines, appareils	10 ans
Equipements d'exploitation/ ajustements spécifiques du locataire	5 ans (investissements à partir de 2007)
Outils	5 ans
Véhicules	7 ans
Informatique et télécommunication	3 ans

#### Biens immatériels

A l'instar de 2007, aucun actif immatériel n'a été inscrit au bilan en 2007.

### 234 Stocks

Coûts historiques d'acquisition et de fabrication	15,4 mio
Valeur commerciale courante	13,3 mio

Il ressort de ces chiffres que la valeur des stocks a été corrigée de 2,1 millions dans les comptes. Leur valeur commerciale courante correspond à la valeur inscrite au bilan (ligne 8 du bilan de clôture consolidé).

### 235 Comptes de résultats

#### Retraitement 2006

Dans le cadre de l'introduction du NMC pour la comptabilité de la Confédération, le domaine des EPF a intégré, à partir du

compte 2007, le résultat exceptionnel dans les charges, resp. les revenus. Cela a également entraîné un retraitement du compte de résultats 2006 sans incidence sur le résultat. Les contributions/charges de transferts ainsi que les variations de provisions ont été intégrés tels quels dans les charges. Les incidents à relever sur le résultat exceptionnel hors exploitation ont été affectés comme suit aux postes existants côté charges ou produits, selon le cas: autres revenus (+3,7 mio), autres charges de matériel (+2,0 mio), amortissements (+1,4 mio). Le solde de ces opérations donne le reclassement net du résultat exceptionnel hors exploitation pour un montant de 0,3 million.

L'IPS a procédé à un autre retraitement sans incidence sur le résultat sous forme de report dans les revenus entre le poste « gain de cession » (+6,0 mio) et les « taxes et droits » (-6,0 mio).

#### Autres informations sur le compte de résultats

Bien qu'en 2007 aucune immobilisation incorporelle n'ait été inscrite au bilan, on enregistre des produits provenant de brevets et licences, comptabilisés côté revenus sous taxes et droits. L'EPFZ a enregistré 1,4 million sous produits de brevets et licences et l'IPS 1,6 million. Certains autres établissements du domaine ont également enregistré des produits de brevets et licences.

### 236 Compte des flux de fonds

#### Retraitement 2006

Pas d'ajustement

#### Autres données sur le compte des flux de fonds

Les flux de fonds provenant des activités courantes sont présentés selon la méthode indirecte (résultat total corrigé des charges et revenus non disponibles, ainsi que des variations de l'actif circulant net).

Composition du fonds:

	Liquidités
	(Encaisse, poste, banque, placements monétaires et financiers à court terme < 3 mois, titres à court terme)
Solde au 01.01.2007:	fr. 84 704 252
Solde au 31.12.2007:	fr. 840 501 164
Variation du fonds des liquidités:	fr. +755 796 912

Le fonds «Liquidités» contient les encaisses, les avoirs des comptes postaux PostFinance et des comptes bancaires à vue. Il contient en outre les placements monétaires et financiers dont la durée n'excède pas trois mois maximum, notamment auprès de l'AFF. Ils sont exprimés en valeur nominale en date du bilan.

Composition du fonds «Liquidités»	01.01.2007	31.12.2007
Encaisse	820 719	878 924
PostFinance	67 000 280	676 172 566
Banque	16 883 253	6 978 833
Placements monétaires à court terme de tiers (≤3 mois)	-	40 149 285
Placements monétaires à court terme de la Confédération (≤3 mois)	-	116 321 556

### 237 Compte des établissements du domaine des EPF et du conseil des EPF

Les tableaux suivants reproduisent les comptes des établissements du domaine des EPF. Leur présentation et leur structure reprennent celles des comptes globaux du Domaine. Pour des raisons de place, il a été renoncé à ajouter une colonne spécifique pour la consolidation. Le rapport d'activité 2007 contient les comptes du Conseil des EPF, des EPF et des établissements de recherche ainsi que les valeurs comparatives des comptes 2006 et du budget 2007, assortis de leur variation (due aux reports des crédits) par rapport à l'arrêté fédéral sur le budget 2007 du 12.12.2006.

## Compte de résultats

CHF	ligne n°	Compte 2007 Domaine des EPF	Compte 2007 Conseil des EPF	Compte 2007 EPFZ	Compte 2007 EPFL
<b>Revenus</b> (sans résultat financier ni résultat des titres) (lignes 2+3+4)	<b>1</b>	<b>2 491 816 908</b>	<b>16 028 905</b>	<b>1 289 958 022</b>	<b>633 809 884</b>
<b>Contribution financière de la Confédération<sup>1</sup></b>	<b>2</b>	<b>1 679 763 481</b>	<b>15 511 700</b>	<b>871 955 207</b>	<b>411 929 386</b>
<b>Contribution au logement<sup>2</sup></b>	<b>3</b>	<b>269 884 573</b>	<b>206 694</b>	<b>158 119 226</b>	<b>62 791 024</b>
<b>Revenus de tiers</b> (lignes 5+6+7+8+9+10)	<b>4</b>	<b>542 168 854</b>	<b>310 511</b>	<b>259 883 589</b>	<b>159 089 474</b>
Compensation par les fonds secondaires	5	278 988 310	–	131 916 896	88 309 821
Compensation par des fonds de tiers	6	146 921 445	–	70 272 910	40 157 790
Recettes ventes/revenus prestat. (y c. revenus TI)	7	60 307 332	–	25 601 064	12 097 083
Emoluments (taxes d'inscription comprises)	8	25 235 874	434	15 741 576	7 159 731
Recettes provenant de remboursements	9	5 293 979	–	2 108 351	2 729 025
Autres revenus	10	25 421 914	310 077	14 242 792	8 636 025
<b>Charges</b> (lignes 12+16+22+27+33+34+35+36+37)	<b>11</b>	<b>2 471 846 102</b>	<b>11 977 624</b>	<b>1 284 720 866</b>	<b>644 225 018</b>
<b>Charges de matériel</b> (lignes 13+14+15)	<b>12</b>	<b>106 967 324</b>	<b>73 501</b>	<b>55 469 261</b>	<b>21 990 297</b>
Charges de matériel	13	75 514 307	–	42 439 022	17 883 883
Charges de marchandises	14	42 856	–	–	–
Biens meubles, machines, véhicules	15	31 410 161	73 501	13 030 239	4 106 414
<b>Charges de personnel</b> (lignes 17+18+19+20+21)	<b>16</b>	<b>1 551 777 247</b>	<b>7 002 193</b>	<b>773 959 392</b>	<b>422 821 497</b>
Salaires et traitements	17	1 277 431 326	5 334 504	629 961 199	347 271 591
Assurance sociale	18	76 037 444	320 643	38 277 653	20 371 081
Assurance du personnel	19	118 170 917	636 432	61 684 512	30 121 489
Assurance-maladie et accidents	20	6 989 712	26 744	3 710 565	1 720 428
Autres charges de personnel	21	73 147 848	683 871	40 325 463	23 336 908
<b>Autres charges de biens et services</b> (lignes 23+24+25+26)	<b>22</b>	<b>219 616 365</b>	<b>3 374 845</b>	<b>99 468 911</b>	<b>75 295 974</b>
Informatique et télécommunication	23	66 563 075	417 789	36 926 541	20 360 194
Autres prestations de service, honoraires	24	116 006 777	2 891 382	42 914 045	49 931 884
Autres charges de biens et services	25	35 775 590	65 674	18 452 570	4 999 527
Pertes sur débiteurs	26	1 270 923	–	1 175 756	4 368
<b>Charges d'infrastructure</b> (lignes 28+29+30+31+32)	<b>27</b>	<b>429 131 848</b>	<b>645 531</b>	<b>244 131 929</b>	<b>97 651 794</b>
Loyers <sup>2</sup>	28	269 884 573	206 694	158 119 226	62 791 024
Charges de locaux externes	29	25 736 618	211 570	17 879 379	4 546 510
Entretien, réparations, leasing	30	72 612 013	82 146	39 325 210	17 684 855
Eau, énergie, matériel d'exploitation	31	43 885 365	5 418	20 506 345	8 202 679
Charges administratives	32	17 013 279	139 703	8 301 769	4 426 725
<b>Amortissements</b>	<b>33</b>	<b>116 219 394</b>	<b>88 099</b>	<b>58 370 715</b>	<b>26 742 686</b>
<b>Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers</b>	<b>34</b>	<b>21 402 142</b>	<b>–</b>	<b>22 758 462</b>	<b>3 043 340</b>
<b>Variations des engagements internes</b>	<b>35</b>	<b>-290 451</b>	<b>–</b>	<b>11 767 031</b>	<b>-7 357 867</b>
<b>Variations des provisions</b>	<b>36</b>	<b>1 625 549</b>	<b>–</b>	<b>-1 648 010</b>	<b>292 250</b>
<b>Contributions/charges de transfert</b>	<b>37</b>	<b>25 396 685</b>	<b>793 454</b>	<b>20 443 174</b>	<b>3 745 048</b>
<b>Résultat 1</b> (lignes 1 moins 11)	<b>38</b>	<b>19 970 806</b>	<b>4 051 281</b>	<b>5 237 156</b>	<b>-10 415 135</b>
Résultat financier	39	16 282 012	413 016	8 425 659	3 790 739
Résultat des titres	40	206 436	–	286 863	–
<b>Résultat total</b> (lignes 38+39+40)	<b>41</b>	<b>36 459 255</b>	<b>4 464 297</b>	<b>13 949 678</b>	<b>-6 624 396</b>

1 à partir du budget 2007: répartition de la contribution financière de la Confédération sur deux crédits:

A2310.0346 «Dépenses courantes du domaine des EPF»: comptabilisé au DFI/328 «Domaine des EPF»;

A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF»: comptabilisé au DFF/620 «Office fédéral pour les constructions et la logistique», partie du compte de la Confédération.

2 à partir du budget 2007: «Contribution de la Confédération aux loyers»:

A2310.0416 «Contribution aux loyers du domaine des EPF»: comptabilisé au DFI/328 «Domaine des EPF».

Compte 2007 IPS	Compte 2007 FNP	Compte 2007 LFEM	Compte 2007 IFAEPE	ligne n°	Compte de résultats CHF
<b>296 082 189</b>	<b>66 695 794</b>	<b>138 174 352</b>	<b>51 067 762</b>	<b>1</b>	<b>Revenus</b> (sans résultat financier ni résultat des titres) (lignes 2+3+4)
<b>217 474 374</b>	<b>46 424 586</b>	<b>81 038 805</b>	<b>35 429 423</b>	<b>2</b>	<b>Contribution financière de la Confédération<sup>1</sup></b>
<b>24 587 971</b>	<b>3 952 316</b>	<b>17 165 188</b>	<b>3 062 154</b>	<b>3</b>	<b>Contribution au logement<sup>2</sup></b>
<b>54 019 844</b>	<b>16 318 892</b>	<b>39 970 359</b>	<b>12 576 185</b>	<b>4</b>	<b>Revenus de tiers</b> (lignes 5+6+7+8+9+10)
22 242 891	10 673 771	17 761 573	8 083 358	5	Compensation par les fonds secondaires
19 920 268	4 141 225	8 948 453	3 480 798	6	Compensation par des fonds de tiers
8 620 279	257 004	12 897 742	834 160	7	Recettes ventes/revenus prestat. (y c. revenus TI)
2 209 808	13 962	75 963	34 400	8	Emoluments (taxes d'inscription comprises)
–	–	456 603	–	9	Recettes provenant de remboursements
1 026 598	1 232 929	-169 975	143 468	10	Autres revenus
<b>275 806 822</b>	<b>66 690 787</b>	<b>132 425 203</b>	<b>55 999 781</b>	<b>11</b>	<b>Charges</b> (lignes 12+16+22+27+33+34+35+36+37)
<b>18 785 121</b>	<b>2 149 828</b>	<b>5 238 450</b>	<b>3 260 866</b>	<b>12</b>	<b>Charges de matériel</b> (lignes 13+14+15)
7 387 940	1 584 795	4 497 349	1 721 318	13	Charges de matériel
–	–	42 856	–	14	Charges de marchandises
11 397 181	565 033	698 244	1 539 548	15	Biens meubles, machines, véhicules
<b>169 656 487</b>	<b>49 640 643</b>	<b>90 828 501</b>	<b>37 868 533</b>	<b>16</b>	<b>Charges de personnel</b> (lignes 17+18+19+20+21)
148 555 220	40 177 917	76 055 160	30 075 734	17	Salaires et traitements
8 495 871	2 345 202	4 474 661	1 752 334	18	Assurance sociale
9 581 337	4 777 640	7 949 154	3 420 353	19	Assurance du personnel
696 161	227 759	438 994	169 062	20	Assurance-maladie et accidents
2 327 899	2 112 124	1 910 532	2 451 050	21	Autres charges de personnel
<b>20 045 962</b>	<b>5 225 363</b>	<b>9 423 866</b>	<b>6 781 444</b>	<b>22</b>	<b>Autres charges de biens et services</b> (lignes 23+24+25+26)
4 402 886	1 626 211	2 248 479	580 976	23	Informatique et télécommunication
5 394 365	2 915 793	6 887 112	5 072 196	24	Autres prestations de service, honoraires
10 248 711	677 666	192 620	1 138 820	25	Autres charges de biens et services
–	5 693	95 655	-10 549	26	Pertes sur débiteurs
<b>45 832 509</b>	<b>6 985 626</b>	<b>27 174 025</b>	<b>6 710 435</b>	<b>27</b>	<b>Charges d'infrastructure</b> (lignes 28+29+30+31+32)
24 587 971	3 952 316	17 165 188	3 062 154	28	Loyers <sup>2</sup>
63 890	281 046	1 479 825	1 274 397	29	Charges de locaux externes
7 125 741	1 647 966	5 057 489	1 688 605	30	Entretien, réparations, leasing
12 376 236	636 530	1 971 180	186 977	31	Eau, énergie, matériel d'exploitation
1 678 671	467 768	1 500 342	498 302	32	Charges administratives
<b>24 415 251</b>	<b>806 056</b>	<b>4 714 125</b>	<b>1 082 462</b>	<b>33</b>	<b>Amortissements</b>
<b>-4 129 200</b>	<b>1 225 416</b>	<b>-1 960 350</b>	<b>464 474</b>	<b>34</b>	<b>Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers</b>
–	–	-4 699 614	–	<b>35</b>	<b>Variations des engagements internes</b>
<b>1 200 692</b>	<b>257 847</b>	<b>1 691 202</b>	<b>-168 433</b>	<b>36</b>	<b>Variations des provisions</b>
–	<b>400 008</b>	<b>15 000</b>	–	<b>37</b>	<b>Contributions/charges de transfert</b>
<b>20 275 367</b>	<b>5 008</b>	<b>5 749 149</b>	<b>-4 932 019</b>	<b>38</b>	<b>Résultat 1</b> (lignes 1 moins 11)
1 583 627	449 138	976 240	643 595	39	Résultat financier
–	–	-80 427	–	40	Résultat des titres
<b>21 858 994</b>	<b>454 145</b>	<b>6 644 962</b>	<b>-4 288 425</b>	<b>41</b>	<b>Résultat total</b> (lignes 38+39+40)

## Compte des investissements

	ligne n°	Compte 2007	Compte 2007	Compte 2007	Compte 2007
CHF		Domaine des EPF	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL
<b>Total des investissements net</b> (lignes 3+4+5)	<b>1</b>	<b>169 773 154</b>	<b>272 628</b>	<b>70 479 188</b>	<b>33 612 027</b>
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 8 moins 23)	3	2 069 930	–	1 623 691	–
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 9 moins 24)	4	136 024 520	–	47 279 459	28 769 061
Informatique (lignes 10 moins 25)	5	31 678 704	272 628	21 576 038	4 842 966
<b>Total des investissements brut</b> (lignes 8+9+10)	<b>6</b>	<b>170 506 830</b>	<b>272 628</b>	<b>70 573 173</b>	<b>34 251 719</b>
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 13+18)	8	2 069 930	–	1 623 691	–
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 14+19)	9	136 755 017	–	47 370 264	29 408 753
Informatique (lignes 15+20)	10	31 681 883	272 628	21 579 218	4 842 966
<b>Projets supérieurs à 10 millions</b> (lignes 13+14+15)	<b>11</b>	<b>4 371 895</b>	–	–	–
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER	13	–	–	–	–
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	14	4 371 895	–	–	–
Informatique	15	–	–	–	–
<b>Projets inférieurs à 10 millions</b> (lignes 18+19+20)	<b>16</b>	<b>166 134 935</b>	<b>272 628</b>	<b>70 573 173</b>	<b>34 251 719</b>
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER	18	2 069 930	–	1 623 691	–
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	19	132 383 122	–	47 370 264	29 408 753
Informatique	20	31 681 883	272 628	21 579 218	4 842 966
<b>Recettes provenant d'aliénations</b> (lignes 23+24+25)	<b>21</b>	<b>733 677</b>	–	<b>93 985</b>	<b>639 692</b>
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER	23	–	–	–	–
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	24	730 497	–	90 805	639 692
Informatique	25	3 180	–	3 180	–



					<b>Compte des investissements</b>	
Compte 2007	Compte 2007	Compte 2007	Compte 2007	ligne n°	CHF	
IPS	FNP	LFEM	IFAEPE			
<b>52 667 525</b>	<b>1 360 694</b>	<b>9 447 498</b>	<b>1 933 593</b>	<b>1</b>	<b>Total des investissements net</b> (lignes 3+4+5)	
–	446 239	–	–	3	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 8 moins 23)	
48 787 134	476 367	9 048 937	1 663 563	4	Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 9 moins 24)	
3 880 391	438 089	398 561	270 031	5	Informatique (lignes 10 moins 25)	
<b>52 667 525</b>	<b>1 360 694</b>	<b>9 447 498</b>	<b>1 933 593</b>	<b>6</b>	<b>Total des investissements brut</b> (lignes 8+9+10)	
–	446 239	–	–	8	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 13+18)	
48 787 134	476 367	9 048 937	1 663 563	9	Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 14+19)	
3 880 391	438 089	398 561	270 031	10	Informatique (lignes 15+20)	
<b>4 371 895</b>	–	–	–	<b>11</b>	<b>Projets supérieurs à 10 millions</b> (lignes 13+14+15)	
–	–	–	–	13	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER	
4 371 895	–	–	–	14	Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	
–	–	–	–	15	Informatique	
<b>48 295 629</b>	<b>1 360 694</b>	<b>9 447 498</b>	<b>1 933 593</b>	<b>16</b>	<b>Projets inférieurs à 10 millions</b> (lignes 18+19+20)	
–	446 239	–	–	18	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER	
44 415 239	476 367	9 048 937	1 663 563	19	Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	
3 880 391	438 089	398 561	270 031	20	Informatique	
–	–	–	–	<b>21</b>	<b>Recettes provenant d'aliénations</b> (lignes 23+24+25)	
–	–	–	–	23	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER	
–	–	–	–	24	Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	
–	–	–	–	25	Informatique	

## Compte des flux de fonds

	ligne n°	Compte 2007	Compte 2007	Compte 2007	Compte 2007
CHF		Domaine des EPF	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL
<b>Flux de fonds provenant des activités courantes</b>					
<i>Cash Flow</i>					
Résultat total, compte de résultats	1	36 459 255	4 464 297	13 949 678	-6 624 396
Amortissements	2	115 088 701	88 099	57 240 021	26 742 686
Modification amortissements	3	-11 290 789	-933 000	-1 832 609	-
Modifications entrées/et sorties de la fortune placée	4	28 650 608	-	28 438 449	-
Modifications résultant des corrections de valeur	5	-27 587 157	-	-27 401 741	-
Altérations de valeur					
Autres opération sans effet sur le fonds	6	5 240 789	-	2 187 575	-746 750
<b>Cash Flow</b>	<b>7</b>	<b>146 561 406</b>	<b>3 619 396</b>	<b>72 581 374</b>	<b>19 371 540</b>
Actif circulant net, augmentation/diminution	8	777 279 993	574 797 668	89 344 572	43 593 875
Augmentation/Baisse du capital affecté	9	37 253 518	-	32 337 917	14 902 602
<b>Flux de fonds provenant des activités courantes</b>	<b>10</b>	<b>961 094 917</b>	<b>578 417 063</b>	<b>194 263 863</b>	<b>77 868 018</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités d'investissement</b>					
Investissements en immeubles (propriété EPF / ER)	12	-2 069 930	-	-1 623 691	-
Investissements biens meubles (y.c. équipements d'exploitation d'exploitation)	13	-136 755 017	-	-47 370 264	-29 408 753
Investissements informatique	14	-31 681 883	-272 628	-21 579 218	-4 842 966
Désinvestissements Immobilisations corporelles	15	733 677	-	93 985	639 692
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>16</b>	<b>-169 773 154</b>	<b>-272 628</b>	<b>-70 479 188</b>	<b>-33 612 027</b>
Investissements participations	17	-189 000	-	-124 000	-
Cofinancement immobilier (EPF / ER)	18	-34 217 130	-	-15 000 000	-19 217 130
Investissements immobilisations incorporelles	19	-	-	-	-
Investissements placements financiers (à long terme)	20	-	-	-	-
Désinvestissements placements financiers	21	929 282	-	859 702	-
<b>Placements financiers</b>	<b>22</b>	<b>-33 476 847</b>	<b>-</b>	<b>-14 264 298</b>	<b>-19 217 130</b>
<b>Flux d'argent des activités de financement</b> (Lignes 16 + 22)	<b>23</b>	<b>-203 250 001</b>	<b>-272 628</b>	<b>-84 743 486</b>	<b>-52 829 157</b>
<b>Flux de fonds disponibles (Free Cash Flow)</b> (Lignes 10 + 23)	<b>24</b>	<b>757 844 916</b>	<b>578 144 436</b>	<b>109 520 378</b>	<b>25 038 861</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités de financement</b>					
Engagements financiers à long terme vis-à-vis de la Confédération	25	-	-	-	-
Engagements financiers à long terme vis-à-vis de tiers	26	-2 000 000	-	-	-
Autres engagements financiers à long terme	27	-48 000	-	-48 000	-
<b>Flux d'argent d'autres activités de financement</b>	<b>28</b>	<b>-2 048 000</b>	<b>-</b>	<b>-48 000</b>	<b>-</b>
<b>Fonds liquidités</b>					
Etat des liquidités le 1.1.	29	84 704 252	17 998	35 269 217	44 648 833
Etat des liquidités le 31.12.	30	840 501 164	578 162 432	144 741 595	69 687 694
<b>Modification Fonds liquidités</b>	<b>31</b>	<b>755 796 912</b>	<b>578 144 434</b>	<b>109 472 378</b>	<b>25 038 860</b>

Compte 2007 IPS	Compte 2007 FNP	Compte 2007 LFEM	Compte 2007 IFAEPE	ligne n°	Compte des flux de fonds CHF
<b>Flux de fonds provenant des activités courantes</b>					
<i>Cash Flow</i>					
21 858 994	454 145	6 644 962	-4 288 425	1	Résultat total, compte de résultats
24 415 251	806 056	4 714 125	1 082 462	2	Amortissements
-6 171 723	-1 049 639	-1 245 899	-57 918	3	Modification amortissements
-	145 634	66 525	-	4	Modifications entrées/et sorties de la fortune placée
-	-137 015	-48 402	-	5	Modifications résultant des corrections de valeur Altérations de valeur
-1 800	1 288 863	1 606 551	906 349	6	Autres opération sans effet sur le fonds
<b>40 100 722</b>	<b>1 508 044</b>	<b>11 737 862</b>	<b>-2 357 531</b>	<b>7</b>	<b>Cash Flow</b>
30 833 633	25 246 278	8 165 321	5 298 645	8	Actif circulant net, augmentation/diminution
-4 129 200	1 244 038	-6 659 964	-441 875	9	Augmentation/Baisse du capital affecté
<b>66 805 155</b>	<b>27 998 360</b>	<b>13 243 219</b>	<b>2 499 239</b>	<b>10</b>	<b>Flux de fonds provenant des activités courantes</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités d'investissement</b>					
-	-446 239	-	-	12	Investissements en immeubles (propriété EPF / ER)
-48 787 134	-476 367	-9 048 937	-1 663 563	13	Investissements biens meubles (y.c. équipements)
-3 880 391	-438 089	-398 561	-270 031	14	Investissements informatique
-	-	-	-	15	Désinvestissements Immobilisations corporelles
<b>-52 667 525</b>	<b>-1 360 694</b>	<b>-9 447 498</b>	<b>-1 933 593</b>	<b>16</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>
-65 000	-	-	-	17	Investissements participations
-	-	-	-	18	Cofinancement immobilier (EPF / ER)
-	-	-	-	19	Investissements immobilisations incorporelles
-	-	-	-	20	Investissements placements financiers (à long terme)
69 580	-	-	-	21	Désinvestissements placements financiers
<b>4 580</b>	-	-	-	<b>22</b>	<b>Placements financiers</b>
<b>-52 662 945</b>	<b>-1 360 694</b>	<b>-9 447 498</b>	<b>-1 933 593</b>	<b>23</b>	<b>Flux d'argent des activités de financement</b> (Lignes 16 + 22)
<b>14 142 210</b>	<b>26 637 666</b>	<b>3 795 721</b>	<b>565 645</b>	<b>24</b>	<b>Flux de fonds disponibles (Free Cash Flow)</b> (Lignes 10 + 23)
<b>Flux de fonds provenant des activités de financement</b>					
-	-	-	-	25	Engagements financiers à long terme vis-à-vis de la Confédération
-2 000 000	-	-	-	26	Engagements financiers à long terme vis-à-vis de tiers
-	-	-	-	27	Autres engagements financiers à long terme
<b>-2 000 000</b>	-	-	-	<b>28</b>	<b>Flux d'argent d'autres activités de financement</b>
<b>Fonds liquidités</b>					
157 428	24 452	1 219 693	3 366 632	29	Etat des liquidités le 1.1.
12 299 634	26 662 118	5 015 413	3 932 278	30	Etat des liquidités le 31.12.
<b>12 142 206</b>	<b>26 637 666</b>	<b>3 795 721</b>	<b>565 645</b>	<b>31</b>	<b>Modification Fonds liquidités</b>

CHF	Lignes No	Bilan 2007		Bilan 2007		
		Domaine des EPF	Part %Conseil des EPF	EPF Zurich	EPF Lausanne	
<b>Actif</b> (Lignes 2+10)	<b>1</b>	<b>2 171 479 841</b>	<b>100,0</b>	<b>648 399 471</b>	<b>768 202 294</b>	<b>346 695 321</b>
<b>Actif circulant</b> (Lignes 3 à 9)	<b>2</b>	<b>1 631 308 510</b>	<b>75,1</b>	<b>648 192 453</b>	<b>526 823 797</b>	<b>234 785 620</b>
Liquidités et placement d'argent à court terme	3	840 501 164		578 162 432	144 741 595	69 687 694
Créances	4	691 803 577		25 141	368 224 651	154 839 793
Placements financiers à court terme	5	70 000 000		70 000 000	–	–
Stocks	8	13 262 134		–	9 269 814	1 897 186
Actifs transitoires	9	15 741 634		4 880	4 587 736	8 360 947
<b>Actif immobilisé</b> (Lignes 11 à 13)	<b>10</b>	<b>540 171 332</b>	<b>24,9</b>	<b>207 018</b>	<b>241 378 498</b>	<b>111 909 702</b>
Immobilisations corporelles	11	486 438 085		207 018	207 244 601	92 442 572
Immobilisations financières	12	53 733 247		–	34 133 897	19 467 130
Immobilisations incorporelles	13	–		–	–	–
<b>Passif</b> (Lignes 15+18+33)	<b>14</b>	<b>2 171 479 841</b>	<b>100,0</b>	<b>648 399 471</b>	<b>768 202 294</b>	<b>346 695 321</b>
<b>Capital étranger</b> (Lignes 16+17)	<b>15</b>	<b>850 000 744</b>	<b>39,1</b>	<b>628 929 230</b>	<b>90 396 694</b>	<b>48 213 023</b>
<b>Capital étranger à court terme</b>	<b>16</b>	<b>760 742 292</b>	<b>35,0</b>	<b>627 849 230</b>	<b>63 996 694</b>	<b>39 990 773</b>
Engagements financiers à court terme		716 985 867		626 952 192	32 497 502	34 062 009
Autres engagements à court terme		21 935 000		163 535	18 422 488	1 808 166
Passifs transitoires		21 821 424		733 503	13 076 704	4 120 597
<b>Capital étranger à long terme</b>	<b>17</b>	<b>89 258 452</b>	<b>4,1</b>	<b>1 080 000</b>	<b>26 400 000</b>	<b>8 222 250</b>
Engagements financiers à long terme		13 000 000		–	–	–
Autres engagements		–		–	–	–
Provisions		76 258 452		1 080 000	26 400 000	8 222 250
<b>Fonds affecté</b> (Lignes 19+28+32)	<b>18</b>	<b>754 139 782</b>	<b>34,7</b>	<b>–</b>	<b>458 850 694</b>	<b>186 267 328</b>
<b>Fonds secondaires / Fonds de tiers</b> (Lignes 20 + 24)	<b>19</b>	<b>613 588 042</b>	<b>28,3</b>	<b>–</b>	<b>372 250 694</b>	<b>140 402 314</b>
<b>Fonds secondaires</b>	<b>20</b>	<b>191 442 131</b>	<b>8,8</b>	<b>–</b>	<b>89 686 616</b>	<b>58 928 993</b>
Encouragement de la recherche	21	99 364 232		–	51 868 489	39 207 488
Recherche sectorielle	22	71 416 501		–	34 638 264	7 163 179
Progr. de recherche européens	23	20 661 398		–	3 179 863	12 558 327
<b>Fonds de tiers</b>	<b>24</b>	<b>422 145 911</b>	<b>19,4</b>	<b>–</b>	<b>282 564 078</b>	<b>81 473 321</b>
Recherche industrielle	25	258 976 927		–	166 433 923	39 578 333
Fonds spéciaux (surtout donations et legs)	26	117 242 396		–	115 419 023	–
Autres ressources (y. c. cantons et communes)	27	45 926 587		–	711 132	41 894 988
<b>Moyens propres (prestations promises)</b> (Lignes 29 à 30)	<b>28</b>	<b>106 334 611</b>	<b>4,9</b>	<b>–</b>	<b>71 600 000</b>	<b>26 647 884</b>
vis-à-vis de professeurs nommés	29	82 447 884		–	55 800 000	26 647 884
Projets d'enseignement et de recherche	30	23 886 727		–	15 800 000	–
<b>Moyens propres à l'immobilier de la Confédération</b> (cofinancement)	<b>32</b>	<b>34 217 130</b>	<b>1,6</b>	<b>–</b>	<b>15 000 000</b>	<b>19 217 130</b>
<b>Capital propre</b> (Lignes 34 à 37)	<b>33</b>	<b>567 339 315</b>	<b>26,1</b>	<b>19 470 241</b>	<b>218 954 906</b>	<b>112 214 970</b>
Réserves provenant du solde reporté	34	395 760 628		389 500	159 068 630	95 367 090
Réserves, contribution de la Conf. Au financement	35	51 696 598		19 080 741	–	–
Réserves libres	36	47 372 954		–	8 977 963	16 951 280
Capital et réserves diverses	37	72 509 136		–	50 908 313	-103 400

Bilan 2007 IPS	Bilan 2007 FNP	Bilan 2007 LFEM	Bilan 2007 IFAPE	Lignes No	Bilan CHF
<b>247 290 020</b>	<b>32 153 750</b>	<b>89 237 137</b>	<b>39 501 848</b>	<b>1</b>	<b>Actif</b> (Lignes 2+10)
<b>96 790 803</b>	<b>28 996 383</b>	<b>64 196 773</b>	<b>31 522 681</b>	<b>2</b>	<b>Actif circulant</b> (Lignes 3 à 9)
12 299 634	26 662 118	5 015 413	3 932 278	3	Liquidités et placement d'argent à court terme
82 396 035	2 126 934	56 600 620	27 590 403	4	Créances
–	–	–	–	5	Placements financiers à court terme
2 095 134	–	–	–	8	Stocks
–	207 331	2 580 740	–	9	Actifs transitoires
<b>150 499 217</b>	<b>3 157 366</b>	<b>25 040 364</b>	<b>7 979 167</b>	<b>10</b>	<b>Actif immobilisé</b> (Lignes 11 à 13)
150 366 997	3 157 366	25 040 364	7 979 167	11	Immobilisations corporelles
132 220	–	–	–	12	Immobilisations financières
–	–	–	–	13	Immobilisations incorporelles
<b>247 290 020</b>	<b>32 153 750</b>	<b>89 237 137</b>	<b>39 501 848</b>	<b>14</b>	<b>Passif</b> (Lignes 15+18+33)
<b>50 297 752</b>	<b>10 937 815</b>	<b>16 666 950</b>	<b>4 559 280</b>	<b>15</b>	<b>Capital étranger</b> (Lignes 16+17)
<b>13 253 431</b>	<b>1 885 815</b>	<b>10 806 799</b>	<b>2 959 550</b>	<b>16</b>	<b>Capital étranger à court terme</b> Engagements financiers à court terme Autres engagements à court terme Passifs transitoires
12 625 093	1 770 452	7 926 341	1 152 278		
453 717	95 987	592 932	398 174		
174 621	19 376	2 287 526	1 409 098		
<b>37 044 321</b>	<b>9 052 000</b>	<b>5 860 151</b>	<b>1 599 730</b>	<b>17</b>	<b>Capital étranger à long terme</b> Engagements financiers à long terme Autres engagements Provisions
13 000 000	–	–	–		
–	–	–	–		
24 044 321	9 052 000	5 860 151	1 599 730		
<b>46 264 175</b>	<b>14 960 261</b>	<b>35 462 303</b>	<b>12 335 020</b>	<b>18</b>	<b>Fonds affecté</b> (Lignes 19+28+32)
<b>46 264 175</b>	<b>13 528 065</b>	<b>28 807 773</b>	<b>12 335 020</b>	<b>19</b>	<b>Fonds secondaires / Fonds de tiers</b> (Lignes 20 + 24)
<b>15 669 714</b>	<b>8 643 308</b>	<b>11 795 737</b>	<b>6 717 763</b>	<b>20</b>	<b>Fonds secondaires</b>
2 447 958	1 017 013	3 165 439	1 657 845	21	Encouragement de la recherche
9 154 470	7 281 114	8 727 068	4 452 406	22	Recherche sectorielle
4 067 286	345 180	-96 770	607 512	23	Progr. de recherche européens
<b>30 594 461</b>	<b>4 884 757</b>	<b>17 012 037</b>	<b>5 617 257</b>	<b>24</b>	<b>Fonds de tiers</b>
30 594 461	2 551 766	15 592 193	4 226 250	25	Recherche industrielle
–	622 806	1 200 568	–	26	Fonds spéciaux (surtout donations et legs)
–	1 710 184	219 276	1 391 007	27	Autres ressources (y. c. cantons et communes)
–	<b>1 432 197</b>	<b>6 654 530</b>	–	<b>28</b>	<b>Moyens propres (prestations promises)</b> (Lignes 29 à 30)
–	–	–	–	29	vis-à-vis de professeurs nommés
–	1 432 197	6 654 530	–	30	Projets d'enseignement et de recherche
–	–	–	–	<b>32</b>	<b>Moyens propres à l'immobilier de la Confédération</b> (cofinancement)
<b>150 728 093</b>	<b>6 255 673</b>	<b>37 107 884</b>	<b>22 607 548</b>	<b>33</b>	<b>Capital propre</b> (Lignes 34 à 37)
135 942 774	276 123	6 644 961	-1 928 451	34	Réserves provenant du solde reporté
–	4 133 189	12 173 205	16 309 462	35	Réserves, contribution de la Conf. Au financement
14 785 318	2 471 740	909 120	3 277 533	36	Réserves libres
–	-625 379	17 380 598	4 949 004	37	Capital et réserves diverses

Projet

## Arrêté fédéral III concernant les comptes 2007 du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF)

du # juin 2008

---

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu l'article 35 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles  
polytechniques fédérales (loi sur les EPF)<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 2 avril 2008<sup>2</sup>,

arrête:

### Art. 1

Les comptes du domaine des écoles polytechniques fédérales  
pour l'exercice 2007 sont approuvés comme suit:

<sup>1</sup> le compte de résultats consolidé présente des revenus de  
2 501 647 064 francs et des charges de 2 465 215 646 francs, soit  
un excédent de revenus de 36 431 418 francs;

<sup>2</sup> le compte des investissements présente des investissements  
bruts pour les biens meubles (équipements d'exploitation com-  
pris) et pour l'informatique d'un montant de 170 478 993;

<sup>3</sup> le compte des flux de fonds, avec la variation du fonds des li-  
quidités, totalise 755 796 912 francs;

<sup>4</sup> le bilan au 31 décembre 2007 présente un total consolidé de  
1 541 572 137 francs.

### Art. 2

Conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du Conseil des EPF du  
5 février 2004 sur la comptabilité du domaine des EPF<sup>3</sup>, la réserve  
inscrite au bilan, provenant de la contribution financière de la  
Confédération, augmente de 4 160 221 francs.

### Art. 3

Le présent arrêté fédéral n'est pas soumis au référendum.

---

<sup>1</sup> RS 414.110

<sup>2</sup> Non publié dans la FF

<sup>3</sup> RS 414.123

**Régie fédérale des alcools**

	Page
Compte de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2007	47
Caractéristiques de la RFA	47
Compte et bilan de la RFA	47
Personnel et organisation	48
Vente d'éthanol	48
Répartition du bénéfice net de la RFA	48
Part des cantons au bénéfice net de la RFA réalisé en 2007	49
Investissements et actif immobilisé	49
Bilan de la RFA	50
Révision du compte	50
Arrêté fédéral IV (projet)	51





### Compte de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2007

Les recettes de la Régie fédérale des alcools (RFA) provenant de l'impôt sur l'alcool s'élèvent à 275,1 millions de francs (recettes fiscales après déduction des remboursements). Ce montant dépasse de 11,8 millions de francs celui de l'année 2006 et de 12,9 millions celui inscrit au budget 2007.

Les charges totales de la RFA sont inférieures aux prévisions budgétaires, mais dépassent légèrement les charges totales de l'année précédente. Les efforts d'économie consentis durant les années précédentes se sont poursuivis.

Le bénéfice net de la RFA pour l'exercice 2007 s'élève à 261 millions de francs. Cela représente environ 15,2 millions de plus par rapport au montant budgétisé et 13,5 millions de plus par rapport au bénéfice net réalisé en 2006.

### Caractéristiques de la RFA

La RFA est une unité administrative décentralisée de la Confédération rattachée au Département fédéral des finances. Elle est chargée de l'application de la législation en matière d'alcool. En tant qu'autorité fiscale, elle contrôle et impose tous les produits soumis à la loi sur l'alcool, c'est-à-dire tous les spiritueux, vins doux et vermouths, l'éthanol à haut degré et les produits de consommation qui en contiennent ainsi que les arômes, etc. Les produits fermentés classiques (vin et bière) ne sont pas soumis à la loi sur l'alcool.

Conformément à l'art. 105 de la Constitution fédérale, la Confédération tient compte en particulier des effets nocifs de la consommation d'alcool.

### Compte et bilan de la RFA

#### Compte de résultats

CHF	Compte 2006	Budget 2007	Compte 2007
<b>Total des charges</b>	<b>32 168 016</b>	<b>32 670 000</b>	<b>32 309 175</b>
<b>4 Charges de personnel</b>	<b>21 361 683</b>	<b>21 391 000</b>	<b>21 255 826</b>
40 Rétribution du personnel	17 989 358	17 350 000	17 200 934
41 Cotisations assurances sociales	1 016 305	1 019 000	999 108
42 Cotisations assurances du personnel	1 418 103	1 944 000	2 242 623
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	115 059	115 000	111 858
45 Recrutement du personnel	8 800	-	5 286
46 Formation et perfectionnement	163 362	220 000	131 572
47 Remboursement des frais	619 236	700 000	536 001
48 Charges de personnel restantes	31 460	33 000	28 444
49 Personnel auxiliaire	-	10 000	-
<b>5 Charges de biens et services distinctes</b>	<b>8 965 583</b>	<b>9 379 000</b>	<b>9 248 654</b>
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	1 159 176	1 486 000	1 361 203
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	283 986	307 000	253 020
53 Charges administratives	616 053	820 000	603 740
54 Informatique	778 385	1 009 000	749 346
55 Prestations de service distinctes et honoraires	52 535	135 000	228 891
56 Charges de biens et services restantes / frais de transport à la vente	2 605 781	2 414 000	2 644 857
57 Pertes sur débiteurs	313 994	20 000	212 184
59 Amortissements	3 155 673	3 188 000	3 195 413
<b>6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)</b>	<b>1 840 750</b>	<b>1 900 000</b>	<b>1 804 695</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>279 636 413</b>	<b>278 470 000</b>	<b>293 297 674</b>
<b>7 Revenus</b>	<b>280 040 674</b>	<b>279 119 000</b>	<b>293 506 008</b>
70 Vente d'éthanol et d'eau-de-vie de fruits à pépins	49 204 307	49 012 000	53 492 636
30 Charges de marchandises (éthanol et eau-de-vie de fruits à pépins)	-39 428 293	-38 676 000	-43 506 631
71 Emoluments	681 896	699 000	654 247
72 Remboursements	-4 181 517	-3 740 000	-4 202 941
74 Autres compensations	388 943	413 000	460 017
75 Revenus des actifs	5 041 962	4 803 000	5 739 991
76 Recettes fiscales	267 492 149	265 950 000	279 265 796
77 Vente et location de récipients de transport et de conteneurs	546 225	498 000	573 032
79 Revenus restants	295 002	160 000	1 029 861
<b>8 Résultat hors exploitation</b>	<b>- 404 261</b>	<b>- 649 000</b>	<b>- 208 334</b>
80 Résultat hors exploitation	- 729 246	- 1 000 000	- 507 880
82 Résultat immobilier	324 985	351 000	299 546
<b>Bénéfice net</b>	<b>247 468 397</b>	<b>245 800 000</b>	<b>260 988 499</b>

### Personnel et organisation

En 2007, l'effectif moyen de la RFA s'élevait à 143 postes permanents, contre 149 l'année précédente. Quelque 160 personnes étaient employées. Les trois quarts du personnel travaillaient à l'administration centrale à Berne. Le quart restant travaillait au Service extérieur et dans les exploitations du centre de profit Alcosuisse de Delémont (JU) et de Schachen (LU). En outre, 214 responsables d'offices de surveillance des distilleries (moins 16 postes par rapport à 2006) étaient employés à titre accessoire. Les collaboratrices et collaborateurs de la RFA sont soumis à la loi sur le personnel de la Confédération et sont assurés auprès de Publica.

La RFA a poursuivi sa politique d'économie. Les charges de personnel sont légèrement inférieures aux prévisions budgétaires et au montant de l'année précédente.

### Vente d'éthanol

Le centre de profit de la RFA, Alcosuisse, vend de l'éthanol à haut degré utilisé à des fins industrielles. Il est géré selon les principes de l'économie d'entreprise: définition des objectifs, mandat de prestations et enveloppe budgétaire lui confèrent l'autonomie nécessaire pour s'affirmer sur le marché de l'éthanol. En 2007, 478 000 hectolitres d'éthanol ont été écoulés sur le marché suisse. En raison de la situation conjoncturelle favorable, cette valeur est supérieure aux prévisions budgétaires. Tant les charges relatives à l'achat d'éthanol que les revenus provenant de sa vente ont dépassé les montants inscrits au budget. En raison de l'augmentation des prix d'achat, les prix de vente ont dû être relevés en juin 2007.

Dans le système comptable de la RFA, un compte séparé est tenu pour Alcosuisse. Le résultat pour l'année 2007 présente un excédent de 2,2 millions de francs et doit ainsi servir à couvrir les coûts internes et la rémunération de l'actif immobilisé.

### Compte du centre de profit Alcosuisse

CHF	Compte 2006	Budget 2007	Compte 2007	
7	Vente d'éthanol et d'eau-de-vie de fruits à pépins	49 204 307	49 012 000	53 492 636
	Emoluments d'analyse/prestations de service	461 386	420 000	453 661
	Vente et location de récipients de transport et de conteneurs	546 225	498 000	573 032
	<b>Total des recettes</b>	<b>50 211 918</b>	<b>49 930 000</b>	<b>54 519 329</b>
3	Charges de marchandises (éthanol et eau-de-vie de fruits à pépins)	39 428 293	38 676 000	43 506 631
	<b>Recettes nettes</b>	<b>10 783 625</b>	<b>11 254 000</b>	<b>11 012 698</b>
4	Salaires/prestations sociales	3 175 447	3 071 000	3 305 991
5	Entretien bâtiments/équipements/véhicule	923 247	1 062 000	1 038 549
	Eau/énergie/moyens d'exploitation	170 427	181 000	146 429
	Coûts administratifs	71 500	88 000	72 496
	Charges de biens et services restantes / frais de transport à la vente	2 343 624	2 015 000	2 353 693
	Amortissements	1 807 708	2 005 000	1 938 009
	<b>Charges</b>	<b>8 491 953</b>	<b>8 422 000</b>	<b>8 855 167</b>
	<b>Résultat</b>	<b>2 291 672</b>	<b>2 832 000</b>	<b>2 157 531</b>

### Répartition du bénéfice net de la RFA

Conformément à l'art. 131 de la Constitution fédérale, un dixième du produit net de l'impôt sur les boissons distillées, soit 26 098 850 francs en 2007, est versé aux cantons. Ils utilisent ces fonds pour combattre les causes et les effets de l'abus

de substances engendrant la dépendance. Les cantons reçoivent en outre leur part aux recettes provenant des autorisations fédérales pour le commerce de détail, soit un montant de 118 500 francs pour l'année 2007. La Confédération reçoit 90 % du bénéfice net en faveur des assurances sociales AVS et AI.

Parts	en %	2007 CHF
Confédération	90	234 889 649
Cantons	10	26 098 850
	100	260 988 499

**Part des cantons au bénéfice net de la RFA  
réalisé en 2007**

Cantons	Population	Part aux recettes nettes (art. 44 de la loi sur l'alcool)	Autorisations fédérales pour le commerce de détail (art. 46 de la loi sur l'alcool)	Versement
CHF				
Zurich	1 247 906	4 468 835	20 290	4 489 125
Berne	957 197	3 427 786	15 564	3 443 350
Lucerne	350 504	1 255 178	5 699	1 260 877
Uri	34 777	124 539	566	125 105
Schwyz	128 704	460 898	2 093	462 991
Obwald	32 427	116 123	527	116 650
Nidwald	37 235	133 341	605	133 946
Glaris	38 183	136 736	621	137 357
Zoug	100 052	358 293	1 627	359 920
Fribourg	241 706	865 565	3 930	869 495
Soleure	244 341	875 001	3 973	878 974
Bâle-Ville	188 079	673 523	3 058	676 581
Bâle-Campagne	259 374	928 836	4 217	933 053
Schaffhouse	73 392	262 822	1 193	264 015
Appenzell Rh.-Ext.	53 504	191 601	870	192 471
Appenzell Rh.-Int.	14 618	52 348	238	52 586
Saint-Gall	452 837	1 621 639	7 363	1 629 002
Grisons	187 058	669 867	3 042	672 909
Argovie	547 493	1 960 609	8 902	1 969 511
Thurgovie	228 875	819 617	3 721	823 338
Tessin	306 846	1 098 836	4 989	1 103 825
Vaud	640 657	2 294 235	10 417	2 304 652
Valais	272 399	975 479	4 429	979 908
Neuchâtel	167 949	601 437	2 731	604 168
Genève	413 673	1 481 391	6 726	1 488 117
Jura	68 224	244 315	1 109	245 424
<b>Total</b>	<b>7 288 010</b>	<b>26 098 850</b>	<b>118 500</b>	<b>26 217 350</b>

**Investissements et actif immobilisé**

La RFA tient un compte des investissements dans lequel sont inscrites les dépenses de plus-value pour les constructions, équipements d'exploitation, véhicules, récipients de transport et conteneurs. Les investissements sont portés à ce compte à leur valeur d'acquisition, puis amortis dans le compte de résultats selon les principes de l'économie d'entreprise.

Le budget prévoyait des investissements d'un montant total de 2,9 millions de francs, alors que les dépenses effectives ont atteint seulement 1,7 million de francs. Les amortissements inscrits dans le compte de résultats s'élèvent à 3,2 millions de francs (poste 59).

**Bilan de la RFA**

CHF	31.12.2006	31.12.2007
<b>Actif</b>		
<b>Actif circulant</b>	<b>348 180 437</b>	<b>360 088 055</b>
Liquidités	33 279 745	16 587 887
Compte courant de la Confédération	248 075 548	283 382 877
Créances envers des tiers	43 197 170	41 065 512
Prêts	73 209	33 064
Actif transitoire	3 791 216	3 797 834
Stocks	19 763 549	15 220 881
<b>Actif immobilisé</b>	<b>18 528 693</b>	<b>17 081 574</b>
Biens d'investissement	18 428 693	16 981 574
Participations	100 000	100 000
<b>Total du bilan</b>	<b>366 709 130</b>	<b>377 169 629</b>
<b>Passif</b>		
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>9 403 431</b>	<b>6 343 828</b>
Engagements courants	6 247 004	3 622 919
Passif transitoire	1 282 473	842 989
Provisions	1 873 954	1 877 920
<b>Capital propre</b>	<b>109 837 302</b>	<b>109 837 302</b>
(fonds d'exploitation de la RFA)		
<b>Bénéfice net</b>	<b>247 468 397</b>	<b>260 988 499</b>
- Part de la Confédération au bénéfice net	222 721 557	234 889 649
- Part des cantons au bénéfice net	24 746 840	26 098 850
<b>Total du bilan</b>	<b>366 709 130</b>	<b>377 169 629</b>

**Révision du compte**

Le Contrôle fédéral des finances a révisé le compte 2007 et en recommande l'approbation.

Projet

## Arrêté fédéral IV concernant le compte de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2007

du # juin 2008

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu les art. 45, al. 3 et 71, de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur  
l'alcool<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 2 avril 2008<sup>2</sup>,

*arrête:*

### Art. 1

Le compte de la Régie fédérale des alcools pour l'exercice allant  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 est approuvé.

Le bénéfice net de 260 988 499 francs est réparti comme suit:

- Part de la Confédération pour  
l'AVS/AI 234 889 649 francs
- Part des cantons pour combattre  
les causes et les effets de l'abus de  
substances engendrant la dépendance 26 098 850 francs

### Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

---

<sup>1</sup> RS 680

<sup>2</sup> Non publié dans la FF